

# PARIS-CENTRE

LA BATAILLE DEVANT TAZA

## L'objectif d'Abd El Krim est Fez et sa manœuvre vise la possession des voies qui y conduisent

Dix-septième année. - N° 5.978

|                     |        |       |       |
|---------------------|--------|-------|-------|
| ALONNEMENTS:        | 1925   | 1926  | 1927  |
| Nièvre et limitr... | 55.00  | 50.00 | 16.00 |
| Autres départ...    | 60.00  | 52.00 | 17.00 |
| Union postale...    | 100.00 | 62.00 | 28.00 |

TELEPHONE: 2-17 & 2-13.

Régional Quotidien

VINGT CENTIMES

Rédaction, Administration, Publicité: 3, rue du Chemin-de-Fer, NEVERS

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF: Abel LAMY

COMPTE CHEQUES POSTAUX: Paris 272-43 - REGISTRE DU COMMERCE N° 57

VENDREDI

10

JUILLET 1925

LA CHAMBRE DISCUTE LES CREDITS DU MAROC

## M. Fabry adjure M. Painlevé d'abattre la trahison

"Ou il faut céder la place aux communistes, ou leur faire la guerre"

Paris, 9 juillet. — La Chambre est, cet après-midi, saisie par le gouvernement d'une demande de crédits de 183 millions pour les opérations militaires au Maroc. La séance est ouverte à 15 h. 20, sous la présidence de M. Herriot.

M. Painlevé et Briand sont au banc du gouvernement.

On adopte d'abord une proposition de roulement dans les journaux et entreprises d'informations.

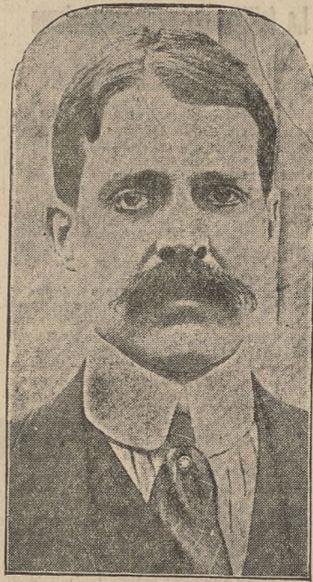
Et la parole est à Cachin dans la discussion des crédits en question.

— Avant que le débat ne s'engage, dit M. Painlevé de son banc, je tiens à faire une brève déclaration. Des journaux ont publié ce matin que Taza était pris. On se demande quelles sont les officines qui répandent des informations aussi fausses. Rien de cela n'est vrai. (Applaudissements.)

Cachin jugeant donc le crédit demandé, le trouve bien insuffisant. Il devra être suivi sans doute de bien d'autres.

— Pour un partisan de la paix, coupe le président du conseil, vous êtes singulièrement pessimistes.

M. Cachin expose les faits à sa façon, affirmant toujours que nous fûmes les agresseurs des Rifains et que ceux-ci nous entraînent à une guerre longue et soutenue.



M. Jean FABRY

Un dialogue comique

Comme M. Varennes l'interrompt pour évoquer l'action bolcheviste en Géorgie, la Chambre assiste à un dialogue des plus comiques entre ex-frères aujourd'hui ennemis.

— Et que faites-vous en Géorgie ? dit M. Varennes, cessant sa barbe fleurie.

— Je vous ai déjà répondu, annonce Cachin, non moins agrièvement.

Cela n'empêche pas les assaillants de continuer à bas, dit Renard.

— Quand on est pour la dictature on est mal venu à en appeler aux principes des Droits de l'Homme, lance M. Varennes.

— Je suis pour la dictature du prolétariat comme devant l'être M. Varennes qui est du parti Marxiste, rétorque Cachin.

— En Russie, ce n'est pas la dictature du prolétariat, mais la dictature d'une poignée de braves avec Varennes qui fut pourtant pour la reconnaissance des Soviets.

Mais, la Chambre perd ainsi un temps considérable tandis que la gauche et l'extrême-gauche lui donnent un spectacle ridicule.

M. Cachin reprend son réquisitoire. Il cite Jaures et Vallant et invoque même l'opinion de M. Pichon.

Bref, les communistes réclament l'évacuation du Rif et l'indépendance de cette région, autrement il provoqueraient une grève nationale de démonstration.

Un défi au gouvernement

Pour lui, c'est la classe ouvrière qui partout, en Chine, au Maroc, s'organise contre l'oppression capitaliste. Puis c'est un défi que M. Cachin lance au gouvernement.

— Nous sommes trop nombreux, dit-il pour que vos tentatives de briser notre propagande aient quelque succès.

Et pour finir :

— Déjà dans les couloirs, il en est qui nous prennent par le bouton et qui nous disent : de fait, vous avez raison, il faut en finir.

— Des noms, ces noms, demande-t-on sur de nombreux bancs.

M. Fabry à la tribune

Mais, déjà, M. Fabry est monté à la tribune.

Il veut apporter son appui au gouvernement. A son avis, il faut négocier ou se battre.

Si nous montrons quelque faiblesse, dit-il, ce sera aller à l'encontre de notre but. Loin de donner à l'ennemi l'impression que la France ne veut pas se battre, nous devons lui persuader au contraire que nous avons tous les moyens de mener la guerre jusqu'à son genou.

Faire la paix, oui, mais il faut que les négociations s'accompagnent d'opérations militaires dignes de notre pays. Mais encore faut-il que le commandement ait toute sa liberté de manœuvre.

La-dessus, M. Fabry entre dans des considérations d'ordre technique.

Nos troupes d'élite ne sont pas suffisamment nombreuses pour un pays de montagne. Une forte infanterie nous est surtout nécessaire, appuyée par de la cavalerie et une artillerie très mobile. Et puis, il ne faut pas hésiter à prendre toutes les mesures propres à mener la guerre activement.

— Oui, intervient M. Renaudot, il faut d'abord faire connaître nos conditions de paix.

— Il ne faut pas faire de distinction de cette nature riposte M. Fabry. Menons la guerre, les négociations en sortiront d'elles-mêmes. Il nous faut une paix durable et non une paix humiliante qui nous préparerait à de nouvelles difficultés pour l'an prochain.

les responsables

M. Fabry en arrive aux responsabilités des communistes.

— Jamais, dit-il, un pays engagé dans une guerre ne s'est heurté à l'intérieur à des ennemis aussi résolus que les communistes.

Venir dire à la tribune qu'on prépare une grève générale, alors que le pays est en guerre, c'est là un véritable acte de trahison.

Les soldats qui se battent ont le droit de vous demander, Monsieur le président du conseil, de les défendre pour qu'ils ne soient pas trahis par derrière.

— On leur fait céder la place aux communistes ou leur faire la guerre.

— Les communistes se livrent à une propagande qui ne devrait pas être tolérée. Dans une brochure de M. Marty, il est dit à peu près ceci : La guerre au Maroc, il faut savoir l'exploiter contre la France, c'est-à-dire en la perdant pour la parti triomphant.

Faites saisir tous ces tracts, et fermez l'imprimerie où ils se tirent.

L'orateur cite un autre passage de ce même tract où M. Marty pousse les soldats à faire les premiers le geste de fraternisation avec les Rifains.

— Est-ce que le gouvernement dit-il va laisser nos soldats sans défense contre de pareils ap-

musulmans à qui nous devons protection. Et voir sombrer l'œuvre civilisatrice que nous avons réalisée là-bas ?

Mais l'orateur s'inscrit en faux, contre l'allégation que produisait un instant M. Cluzel, en disant que notre état-major voulait faire durer les opérations.

— Parole abominable, dit-il, aux applaudissements d'une grande partie de l'assemblée.

M. Guilhaumon rend justice à la politique que le maréchal Lyautey et se porte garant que la France au Maroc, loin de s'imposer à des populations qui ne voudraient pas d'elle, leur apporte une civilisation dont elles reconnaissent les bienfaits.

— La France, dit-il, est là-bas, fidèle à son idéal.

Mais il est 19 heures. D'autres interpellateurs doivent encore être entendus et il faut entendre également le gouvernement.

— Je demande à la Chambre, dit M. Painlevé, de faire un effort pour en finir dans la nuit.

La séance est suspendue jusqu'à 21 heures.

(Voir la suite en page 2)

QUE CACHE CE SINGULIER TRAFIC ?

Bruxelles, 9 juillet. — Sous ce titre, on lit dans la *Nation Belge*.

Un de nos amis, établi dans le Limbourg hollandais, nous adresse la lettre ci-dessous dont on appréciera l'intérêt :

« Maastricht, juillet.

« Depuis quelque temps, des Allemands se livrent en Hollande à un singulier trafic. Ils parcourent le pays à la recherche de vieux fers, d'acier, de chiffons, de coutchouc de toute nature. Ils achètent sans marchander toutes les quantités qu'ils peuvent trouver ; une véritable razzia. Les marchandises ainsi achetées sont contrabandées à Maastricht et partent de là, par chargements complets, pour l'Allemagne.

« A noter que ces Allemands ne boitent pas leurs opérations à la Hollande ; ils entrent en Belgique un certain nombre de « rabatteurs » chargés de rechercher et d'acheter pour leur compte les marchandises en question.

« Un trafic analogue se fait en ce qui concerne les denrées coloniales ; celles-ci sont expédiées en Hollande par plusieurs firmes belges : deux des Flandres, une de Bruxelles.

« Autre chose. Appelé fréquemment à Rotterdam par mes affaires, j'ai appris que des armes sont expédiées par ce port aux Rifains en lutte avec les Français. Ces expéditions se font depuis quelque temps déjà — naturellement — dans le plus grand secret ; je tiens ces renseignements de très bonne source ».

Abd El Krim

M. Roux-Fresineng vient ensuite brosser un portrait de cet ambitieux qu'est Abd-el-Krim, qui ne vise à rien moins, que de remplacer le sultan.

C'est la guerre sainte qu'il a proclamée contre les « rousmis » pour servir ses ambitions, que c'est le sort de notre empire colonial qui est en jeu.

M. Roux-Fresineng vient ensuite brosser un portrait de cet ambitieux qu'est Abd-el-Krim, qui ne vise à rien moins, que de remplacer le sultan.

C'est la guerre sainte qu'il a proclamée contre les « rousmis » pour servir ses ambitions, que c'est le sort de notre empire colonial qui est en jeu.

POUR PORT D'ARME PROHIBEE

Paris, 9 juillet. — Valdemar Reinhardt, ce russe qui fut arrêté le 14 avril dernier devant l'ambassade des Soviets, porteur d'un revolver chargé de six balles, a comparu devant la même Chambre qui a jugé son compatriote Leschinsky.

On sait qu'à son moment de son arrestation, Reinhardt avait dit qu'il guettait M. Krasinski pour le tuer.

Cette intention non suivie d'un commencement d'exécution pouvait être retenue. C'est donc seulement de la prévention de port d'arme prohibée que Reinhardt a été condamné à trois mois de prison.

Un ancien combattant poursuivi pour avoir défendu le franc

Paris, 9 juillet. — M. Georges Valois, poursuivi par la haine de Joseph Caillaux pour un article intitulé « Le Franc assasiné » paru le 2 juillet dans le *Nouveau Siècle* a été interrogé cet après-midi par M. Warrin juge d'instruction.

Il a déclaré que son article n'est que le résumé d'une campagne qu'il mène depuis 1919 pour l'assainissement et la restauration de nos finances. Il n'a pas encore fait choix d'un avocat.

M. Vandervelde cause avec M. Briand

Paris, 9 juillet. — A l'issue du déjeuner cordial qui les a réunis ce matin à l'hôtel de l'ambassade de Belgique, M. Vandervelde et Briand ont eu une nouvelle conversation qui s'est terminée à 14 h. 25 par le départ du ministre français des affaires étrangères, obligé d'assister à la séance de la Chambre.

M. Vandervelde nous a reçu dans le bureau où il était resté avec M. Je Gaffier d'Hostroy et nous a déclaré, que cette deuxième entrevue avec M. Briand n'a fait que confirmer l'accord déjà constaté hier entre la France et la Belgique sur les diverses questions de politique extérieure qui se posent pour les deux pays. Il ne s'agit d'ailleurs pas de négocier, insista encore une fois le ministre belge, mais d'une reprise de contact avec M. Briand qu'il n'avait pas vu depuis quelques années.

Et cette reprise de contact se complètera par l'entretien que M. Vandervelde aura cet après-midi au Quai d'Orsay avec M. Berthelot, qui considère lui aussi « comme un ami de longue date ».

LA FIN TRAGIQUE DU DECORATEUR JUSSEAUME

Paris, 9 juillet. — M. Jusseume, qui avait acquis une grande notoriété comme peintre décorateur de théâtre, a été trouvé pendu à son domicile.

LA 13<sup>e</sup> ÉTAPE DU TOUR DE FRANCE

## Bottechia, 2<sup>e</sup>, derrière Aymo conserve le maillot jaune

Briançon, 9 juillet. — L'arrivée de la 13<sup>e</sup> étape du Tour de France Nice-Briançon, s'est déroulée cet après-midi avenue de la République, au milieu d'une belle assistance. Voici le classement à l'arrivée :

1<sup>er</sup> Aymo, en 13 h. 5 m. 3 s.

2<sup>e</sup> Bottechia, en 13 h. 15 m.

3<sup>e</sup> Franz, en 13 h. 18 m. 40 s.

4<sup>e</sup> L. Buysse en 13 h. 19 m. 44 s.

Viennent ensuite : Huyse, Verdyck, Grémo, Alavoine, Canova, Beckmann.

A la suite de cette étape, Bottechia conserve la première place du classement général. Par suite du mauvais temps, tous les cols ont été franchis à pied.

La 14<sup>e</sup> étape, Briançon-Evian, 303 kilomètres sera disputée après-demain samedi 11 juillet.

Cette 14<sup>e</sup> étape qui remplace Briançon-Gex de 1924 et Briançon-Genève, de 1923, comporte un itinéraire assez long et de grosses difficultés. Dès le départ, les géants de la route trouveront en effet, à 90 kilomètres de Briançon le col du Galibier, 2,658 mètres d'altitude et à mi-parcours le col des Arravis.

La fin de l'étape est d'un itinéraire nouveau et assez facile.

L'As aviateur Robin a perdu une jambe mais garde ses ailes

Les lecteurs de *Paris-Centre* se rappellent tous l'aviateur Robin, l'as du meeting d'aviation organisé l'an dernier à Nevers.

Nous avons appris avec une peine profonde que Robin, victime d'un accident à Biarritz avait dû être amputé d'une jambe. Mais on est aviateur, on ne se l'est pas. Malgré son accident, Robin a revolé.

Notre confrère de l'*Aéro-Sport* a pu l'interviewer et a reçu de lui les déclarations suivantes :

— Qui, j'ai revolé.

— Pourquoi si tôt ?

— Simplement, parce que j'ai voulu prouver à mes collaborateurs qu'à peine rétabli j'étais prêt à reprendre mes meetings et mon métier de pilote.

— Et qu'avez-vous éprouvé ?

— Une grande satisfaction, une confiance renouvelée dans la sécurité de l'aviation. Mon accident fut provoqué, ne l'oubliez pas, par un manque de crédits qui m'empêcha de réentourer mon avion. Avec un avion en bon état et un bon moteur, on ne doit pas avoir d'accidents.

— Madame Robin a-t-elle eu quelques émotions en vous voyant revoler ?

— Evidemment, mais je l'avais bien préparée à la chose. Dès le départ je me suis senti en confiance. Au premier vol Fronval a bien voulu se confier à moi et m'abandonner complètement les commandes. J'ai donc revolé pour la première fois le 2 juillet, j'ai recommencé le 7 juillet et la je me suis payé, une belle séance d'acrobatie : renversements, vrilles, tonneaux. Lundi ou mardi prochain je volerai seul et la vie reprendra pour moi comme avant.

— Vous avez une vocation profonde ?

— Quand l'aviation vous tient, elle vous tient bien. On l'aime ou on ne l'aime pas, voilà, j'ai

Trois accidents d'auto

Paris, 9 juillet. — A minuit 1/4, à l'angle des rues de la Michoudière et du Hanovre, une collision s'est produite entre un taxi et un autre automobile conduite par M. Seauge, 16, rue Nélaton. Il y a cinq blessés dont deux ont été admis à l'hôpital de la Charité Mlle Cécile Yavinou, 60 ans, demeurant à l'hôtel d'Orsay, et M. François Malterre, 28 ans, demeurant 20, rue de Maubeuge.

Les trois autres blessés, plus légèrement atteints, ont regagné leur domicile après avoir reçu des soins : ce sont Mlle Marguerite Alain, 18 ans, demeurant à l'hôtel d'Orsay, M. Gaston Lehur, 28 ans, domicilié place de l'Alma et le chauffeur du taxi, Batochenché.

Hier soir, à 10 heures, rue Etienne Marcel, à l'angle de la rue Montorgueil, une collision s'est produite entre un tramway et un taxi-auto. Mme Jeanne Keiffer, 43 ans, qui occupait le taxi, a été grièvement blessée et transportée à l'hôpital de la Charité.

A 7 heures ce matin, sur quai Rohan, nord de Rivoli, l'auto de M. Rivaud, architecte 15, rue Cardinet, a heurté un canotier. M. Combel, restaurateur, qui a été assez grièvement blessé, avait été transporté à l'hôpital de la Charité. Sur sa de-

PARIS-ALEP EN AVION

Villacoublay, 9 juillet. — Un grand raid aérien qui reliait Paris à FAsie-Mineure, probablement Alep, va être tenté très prochainement. L'appareil qui doit effectuer ce raid, a subi plusieurs essais concluants en présence d'une commission du service technique de l'Aéronautique. Cet avion sera piloté par MM. Biot et Bodard, du moteur Renault de 600 chevaux. L'appareil en ordre de marche, attendra le poids de 6 tonnes. Le départ de ce raid se fera très probablement de l'aérodrome du Bourget.

Le danger presse

Le défilé des orateurs amène ensuite à la tribune, M. Guilhaumon, qui fut membre de la commission d'enquête au Maroc. Pour lui aussi, nous sommes à l'heure où il faut agir promptement, pour que la paix soit promptement.

— Voulez-vous voir l'incendie de nos colonies de l'Algérie, de la Tunisie ? Voulez-vous sacrifier 60.000 colons et les populations

moins des systèmes de défense non négligeables auxquels rien ne peut être comparé à l'est de la ville.

La réponse à ce passage, assez obscur d'ailleurs, est fort simple : les colonnes françaises qui ont marché sur Taza, en 1914, ont suivi deux routes qui se rejoignent à trois kilomètres environ, au nord-est de la ville : l'une allant directement d'est en ouest, sur la vallée de l'Innaouen, et c'est le « Trick-es-Soltane », l'autre, gagnant d'abord le nord pour faire à Bel-el-Hamama un coude brusque et net vers l'est, rejoint à Souk-el-Arba de Tissa la vallée du Leben. Ces deux voies d'accès à Fez, le long desquelles l'armée marocaine point, sont autrefois praticables que celles du nord, la vallée d'Am-Aïcha exceptées. Elles sont plus longues, mais ceci n'est point pour arrêter Abd-el-Krim qui, s'il pouvait les utiliser, entrainerait fatalement avec lui toutes les tribus riveraines. La bataille qui se déroule devant Taza, ce n'est pas la bataille pour la ville, c'est la bataille pour les routes.

Le Sultan quitte Fez

Le Sultan a quitté Fez ce matin à 7 heures, rentrant directement à Rabat.

Une contre-attaque vivement menée reprend deux villages aux Rifains

Rabat, 9 juillet (officiel). — Dans le région de Fez-el-Bali, une opération vivement menée nous a permis de reprendre à l'ennemi deux villages et de détruire une centaine de femmes et d'enfants retenus comme otages pour entrainer la défection des Fichtala.

Notre groupe du Haut-Leben a repoussé à la grenade une attaque ennemie contre nos positions de Bab-Taza.

De quelque côté que s'exerce la pression rifaine du nord-ouest, du nord ou du sud, il est facile de constater que l'objectif d'Abd-el-Krim est, et uniquement, Fez. La manœuvre que poursuit actuellement l'ennemi devant Taza, a moins pour but de s'emparer de la ville même, que des voies qui conduisent à la cité chérifienne. Taza conquise, nos communications avec l'Algérie seraient, du même coup, interrompues. L'opération est, comme l'on dit, de grand style et témoigne du sens tactique de l'état-major d'Ab-el-Krim. Mais la rupture de notre liaison avec l'Algérie, est, pour l'ennemi, d'importance secondaire. Pour nous également, puisque nous n'avons pas débouchés sur l'Atlantique. La conquête de Taza n'est pas, pour le chef Rifain, un but : elle n'est qu'un moyen, mais un moyen capital pour parvenir à Fez, son objectif, le seul, qui, atteint, affermirait à l'Islam sa victoire et consacrerait inéluctablement par ses conséquences notre défaite.

Je reprend des notes de mai 1914.

« Nous allons d'atteindre le sommet d'un mamelon. Le matin est sans éclat et l'horizon qui s'étend devant nous s'estompe en masses violettes. Sur notre droite, à l'ouest, au sud-est, de l'autre côté d'une large vallée où serpente l'Innaouen, un haut minaret se détache en gris sombre sur la grisaille claire d'une énorme fumée. C'est Taza. La ville mystérieuse est là, tapie au pied de ses mosquées, mais nous ne voyons d'elle ni ses remparts, ni ses maisons de terrasses, rien qu'un minaret affirmant sur cette région que jouent les rousmis, la domination millénaire de l'Islam... »

« J'ai maintenant devant moi un coin de Taza : des murailles rousses, un enlèvement de maisons grises d'où émergent des minarets, tout un ensemble vétuste et triste dont la tristesse et la vétusté s'accroissent encore sous la jeune et vibrante lumière du soleil enfin dégagé des brumes. En avant des remparts d'une énorme fumée, c'est un désert d'oliviers et de palmiers, de hautes montagnes violettes dressent une barrière qui semble franchissable ; le long de leurs flancs abrupts traînent et s'échiffent des lambeaux de nuages blancs... Nous montons vers la ville dont les remparts, ruines énormes et délabrées, sont garnis d'indigènes. Nous voici dans le centre. Des ruines, encore des ruines, de ce ton fauve qui semble la patine particulière aux vieux monuments du Maghreb. Nous nous engageons dans une porte basse que des chevaux et des mulets encombrant. Nous tournons entre de gigantesques murs effrités, rongés et qui tiennent encore debout par je ne sais quel prodige, et nous voici dans un délicieux jardin d'oliviers... »

« Nous traversons une partie du camp, tournons brusquement à gauche, et, par une large porte basse, en ruines et précédée d'un énorme tas d'immondices, nous enfilons une ruelle assez propre qui nous mène droit dans un souk. A Rabat, à Meknès, à Fez, dans toutes les villes marocaines, les souks se ressemblent : c'est la même rangée de petites échoppes obscures, où les marchands ont l'air de saints accroupis dans leurs niches, et c'est, au-dessus, le même lavis de roseaux ou de menus branchages recouvert de roseaux... »

« De la terrasse du Dar-el-Maghzen, nous découvrons toute la ville. C'est une toute petite ville, moins étendue entre ses remparts qu'un village de France. Orientée du nord-ouest au sud-est, et bâtie sur un promontoire rocheux qui se détache du massif des Riataz, sa partie construite n'a pas plus de huit cents mètres de longueur sur deux cents de largeur. Sept mosquées dressent leurs minarets sur cette misérable cité aux trois quarts en ruines... »

Le Sultan quitte Fez

Le Sultan a quitté Fez ce matin à 7 heures, rentrant directement à Rabat.

Une contre-attaque vivement menée reprend deux villages aux Rifains

Rabat, 9 juillet (officiel). — Dans le région de Fez-el-Bali, une opération vivement menée nous a permis de reprendre à l'ennemi deux villages et de détruire une centaine de femmes et d'enfants retenus comme otages pour entrainer la défection des Fichtala.

Notre groupe du Haut-Leben a repoussé à la grenade une attaque ennemie contre nos positions de Bab-Taza.

De quelque côté que s'exerce la pression rifaine du nord-ouest, du nord ou du sud, il est facile de constater que l'objectif d'Abd-el-Krim est, et uniquement, Fez. La manœuvre que poursuit actuellement l'ennemi devant Taza, a moins pour but de s'emparer de la ville même, que des voies qui conduisent à la cité chérifienne. Taza conquise, nos communications avec l'Algérie seraient, du même coup, interrompues. L'opération est, comme l'on dit, de grand style et témoigne du sens tactique de l'état-major d'Ab-el-Krim. Mais la rupture de notre liaison avec l'Algérie, est, pour l'ennemi, d'importance secondaire. Pour nous également, puisque nous n'avons pas débouchés sur l'Atlantique. La conquête de Taza n'est pas, pour le chef Rifain, un but : elle n'est qu'un moyen, mais un moyen capital pour parvenir à Fez, son objectif, le seul, qui, atteint, affermirait à l'Islam sa victoire et consacrerait inéluctablement par ses conséquences notre défaite.

Je reprend des notes de mai 1914.

« Nous allons d'atteindre le sommet d'un mamelon. Le matin est sans éclat et l'horizon qui s'étend devant nous s'estompe en masses violettes. Sur notre droite, à l'ouest, au sud-est, de l'autre côté d'une large vallée où serpente l'Innaouen, un haut minaret se détache en gris sombre sur la grisaille claire d'une énorme fumée. C'est Taza. La ville mystérieuse est là, tapie au pied de ses mosquées, mais nous ne voyons d'elle ni ses remparts, ni ses maisons de terrasses, rien qu'un minaret affirmant sur cette région que jouent les rousmis, la domination millénaire de l'Islam... »

« J'ai maintenant devant moi un coin de Taza : des murailles rousses, un enlèvement de maisons grises d'où émergent des minarets, tout un ensemble vétuste et triste dont la tristesse et la vétusté s'accroissent encore sous la jeune et vibrante lumière du soleil enfin dégagé des brumes. En avant des remparts d'une énorme fumée, c'est un désert d'oliviers et de palmiers, de hautes montagnes violettes dressent une barrière qui semble franchissable ; le long de leurs flancs abrupts traînent et s'échiffent des lambeaux de nuages blancs... Nous montons vers la ville dont les remparts, ruines énormes et délabrées, sont garnis d'indigènes. Nous voici dans le centre. Des ruines, encore des ruines, de ce ton fauve qui semble la patine particulière aux vieux monuments du Maghreb. Nous nous engageons dans une porte basse que des chevaux et des mulets encombrant. Nous tournons entre de gigantesques murs effrités, rongés et qui tiennent encore debout par je ne sais quel prodige, et nous voici dans un délicieux jardin d'oliviers... »

« Nous traversons une partie du camp, tournons brusquement à gauche, et, par une large porte basse, en ruines et précédée d'un énorme tas d'immondices, nous enfilons une ruelle assez propre qui nous mène droit dans un souk. A Rabat, à Meknès, à Fez, dans toutes les villes marocaines, les souks se ressemblent : c'est la même rangée de petites échoppes obscures, où les marchands ont l'air de saints accroupis dans leurs niches, et c'est, au-dessus, le même lavis de roseaux ou de menus branchages recouvert de roseaux... »

« De la terrasse du Dar-el-Maghzen, nous découvrons toute la ville. C'est une toute petite ville, moins étendue entre ses remparts qu'un village de France. Orientée du nord-ouest au sud-est, et bâtie sur un promontoire rocheux qui se détache du massif des Riataz, sa partie construite n'a pas plus de huit cents mètres de longueur sur deux cents de largeur. Sept mosquées dressent leurs minarets sur cette misérable cité aux trois quarts en ruines... »

Le Sultan quitte Fez

Le Sultan a quitté Fez ce matin à 7 heures, rentrant directement à Rabat.

Une contre-attaque vivement menée reprend deux villages aux Rifains

Rabat, 9 juillet (officiel). — Dans le région de Fez-el-Bali, une opération vivement menée nous a permis de reprendre à l'ennemi deux villages et de détruire une centaine de femmes et d'enfants retenus comme otages pour entrainer la défection des Fichtala.

Notre groupe du Haut-Leben a repoussé à la grenade une attaque ennemie contre nos positions de Bab-Taza.

De quelque côté que s'exerce la pression rifaine du nord-ouest, du nord ou du sud, il est facile de constater que l'objectif d'Abd-el-Krim est, et uniquement, Fez. La manœuvre que poursuit actuellement l'ennemi devant Taza, a moins pour but de s'emparer de la ville même, que des voies qui conduisent à la cité chérifienne. Taza conquise, nos communications avec l'Algérie seraient, du même coup, interrompues. L'opération est, comme l'on dit, de grand style et témoigne du sens tactique de l'état-major d'Ab-el-Krim. Mais la rupture de notre liaison avec l'Algérie, est, pour l'ennemi, d'importance secondaire. Pour nous également, puisque nous n'avons pas débouchés sur l'Atlantique. La conquête de Taza n'est pas, pour le chef Rifain, un but : elle n'est qu'un moyen, mais un moyen capital pour parvenir à Fez, son objectif, le seul, qui, atteint, affermirait à l'Islam sa victoire et consacrerait inéluctablement par ses conséquences notre défaite.

Je reprend des notes de mai 1914.

« Nous allons d'atteindre le sommet d'un mamelon. Le matin est sans éclat et l'horizon qui s'étend devant nous s'estompe en masses violettes. Sur notre droite, à l'ouest, au sud-est, de l'autre côté d'une large vallée où serpente l'Innaouen, un haut minaret se détache en gris sombre sur la grisaille claire d'une énorme fumée. C'est Taza. La ville mystérieuse est là, tapie au pied de ses mosquées, mais nous ne voyons d'elle ni ses remparts, ni ses maisons de terrasses, rien qu'un minaret affirmant sur cette région que jouent les rousmis, la domination millénaire de l'Islam... »

« J'ai maintenant devant moi un coin de Taza : des murailles rousses, un enlèvement de maisons grises d'où émergent des minarets, tout un ensemble vétuste et triste dont la tristesse et la vétusté s'accroissent encore sous la jeune et vibrante lumière du soleil enfin dégagé des brumes. En avant des remparts d'une énorme fumée, c'est un désert d'oliviers et de palmiers, de hautes montagnes violettes dressent une barrière qui semble franchissable ; le long de leurs flancs abrupts traînent et s'échiffent des lambeaux de nuages blancs... Nous montons vers la ville dont les remparts, ruines énormes et délabrées, sont garnis d'indigènes. Nous voici dans le centre. Des ruines, encore des ruines, de ce ton fauve qui semble la patine particulière aux vieux monuments du Maghreb. Nous nous engageons dans une porte basse que des chevaux et des mulets encombrant. Nous tournons entre de gigantesques murs effrités, rongés et qui tiennent encore debout par je ne sais quel prodige, et nous voici dans un délicieux jardin d'oliviers... »

« Nous traversons une partie du camp, tournons brusquement à gauche, et, par une large porte basse, en ruines et précédée d'un énorme tas d'immondices, nous enfilons une ruelle assez propre qui nous mène droit dans un souk. A Rabat, à Meknès, à Fez, dans toutes les villes marocaines, les souks se ressemblent : c'est la même rangée de petites échoppes obscures, où les marchands ont l'air de saints accroupis dans leurs niches, et c'est, au-dessus, le même lavis de roseaux ou de menus branchages recouvert de roseaux... »

« De la terrasse du Dar-el-Maghzen, nous découvrons toute la ville. C'est une toute petite ville, moins étendue entre ses remparts qu'un village de France. Orientée du nord-ouest au sud-est, et bâtie sur un promontoire rocheux qui se détache du massif des Riataz, sa partie construite n'a pas plus de huit cents mètres de longueur sur deux cents de largeur. Sept mosquées dressent leurs minarets sur cette misérable cité aux trois quarts en ruines... »

Le Sultan quitte Fez

Le Sultan a quitté Fez ce matin à 7 heures, rentrant directement à Rabat.

Une contre-attaque vivement menée reprend deux villages aux Rifains

Rabat, 9 juillet (officiel). — Dans le région de Fez-el-Bali, une opération vivement menée nous a permis de reprendre à l'ennemi deux villages et de détruire une centaine de femmes et d'enfants retenus comme otages pour entrainer la défection des Fichtala.

Notre groupe du Haut-Leben a repoussé à la grenade une attaque ennemie contre nos positions de Bab-Taza.

De quelque côté que s'exerce la pression rifaine du nord-ouest, du nord ou du sud, il est facile de constater que l'objectif d'Abd-el-Krim est, et uniquement, Fez. La manœuvre que poursuit actuellement l'ennemi devant Taza, a moins pour but de s'emparer de la ville même, que des voies qui conduisent à la cité chérifienne. Taza conquise, nos communications avec l'Algérie seraient, du même coup, interrompues. L'opération est, comme l'on dit, de grand style et témoigne du sens tactique de l'état-major d'Ab-el-Krim. Mais la rupture de notre liaison avec l'Algérie, est, pour l'ennemi, d'importance secondaire. Pour nous également, puisque nous n'avons pas débouchés sur l'Atlantique. La conquête de Taza n'est pas, pour le chef Rifain, un but : elle n'est qu'un moyen, mais un moyen capital pour parvenir à Fez, son objectif, le seul, qui, atteint, affermirait à l'Islam sa victoire et consacrerait inéluctablement par ses conséquences notre défaite.

Je reprend des notes de mai 1914.

« Nous allons d'atteindre le sommet d'un mamelon. Le matin est sans éclat et l'horizon qui s'étend devant nous s'estompe en masses violettes. Sur notre droite, à l'ouest, au sud-est, de l'autre côté d'une large vallée où serpente l'Innaouen, un haut minaret se détache en gris sombre sur la grisaille claire d'une énorme fumée. C'est Taza. La ville mystérieuse est là, tapie au pied de ses mosquées, mais nous ne voyons d'elle ni ses remparts, ni ses maisons de terrasses, rien qu'un minaret affirmant sur cette région que jouent les rousmis, la domination millénaire de l'Islam... »

« J'ai maintenant devant moi un coin de Taza : des murailles rousses, un enlèvement de maisons grises d'où émergent des minarets, tout un ensemble vétuste et triste dont la tristesse et la vétusté s'accroissent encore sous la jeune et vibrante lumière du soleil enfin dégagé des brumes. En avant des remparts d'une énorme fumée, c'est un désert d'oliviers et de palmiers, de hautes montagnes violettes dressent une barrière qui semble franchissable ; le long de leurs flancs abrupts traînent et s'échiffent des lambeaux de nuages blancs... Nous montons vers la ville dont les remparts, ruines énormes et délabrées, sont garnis d'indigènes. Nous voici dans le centre. Des ruines, encore des ruines, de ce ton fauve qui semble la patine particulière aux vieux monuments du Maghreb. Nous nous engageons dans une porte basse que des chevaux et des mulets encombrant. Nous tournons entre de gigantesques murs effrités, rongés et qui tiennent encore debout par je ne sais quel prodige, et nous voici dans un délicieux jardin d'oliviers... »

« Nous traversons une partie du camp, tournons brusquement à gauche, et, par une large porte basse, en ruines et précédée d'un énorme tas d'immondices, nous enfilons une ruelle assez propre qui nous mène droit dans un souk. A Rabat, à Meknès, à Fez, dans toutes les villes marocaines, les souks se ressemblent : c'est la même rangée de petites échoppes obscures, où les marchands ont l'air de saints accroupis dans leurs niches, et c'est, au-dessus, le même lavis de roseaux ou de menus branchages recouvert de roseaux... »

« De la terrasse du Dar-el-Maghzen, nous découvrons toute la ville. C'est une toute petite ville, moins étendue entre ses remparts qu'un village de France. Orientée du nord-ouest au sud-est, et bâtie sur un promontoire rocheux qui se détache du massif des Riataz, sa partie construite n'a pas plus de huit cents mètres de longueur sur deux cents de largeur. Sept mosquées dressent leurs minarets sur cette misérable cité aux trois quarts en ruines... »

Le Sultan quitte Fez

Le Sultan a quitté Fez ce matin à 7 heures, rentrant directement à Rabat.

Une contre-attaque vivement menée reprend deux villages aux Rifains

Rabat, 9 juillet (officiel). — Dans le région de Fez-el-Bali, une opération vivement menée nous a permis de reprendre à l'ennemi deux villages et de détruire une centaine de femmes et d'enfants retenus comme otages pour entrainer la défection des Fichtala.

Notre groupe du Haut-Leben a repoussé à la grenade une attaque ennemie contre nos positions de Bab-Taza.

DERNIERE HEURE

LA SEANCE DE NUIT A LA CHAMBRE

Les socialistes voudraient nous voir implorer la paix à Abd El Krim

(suite de la page 1) A 21 h. 15, M. Herriot ouvre la séance et donne la parole à M. Brunet, socialiste indépendant.

— L'estime, dit-il, que la confiance que nous avons accordée au gouvernement, le défend de nous laisser aller à de telles déclarations.

— Vous n'avez donc pas de réserves, dites-vous, sur nos opinions politiques, sur nos positions, sur nos buts, sur nos méthodes, sur nos moyens de faire la paix dans de bonnes conditions.

— Quant au front intérieur, ce n'est pas par des mesures de répression qu'on peut défendre les maux, mais par un désintéressement de notre politique.

— Quant au front extérieur, ce n'est pas par des mesures de répression qu'on peut défendre les maux, mais par un désintéressement de notre politique.

— Quant au front extérieur, ce n'est pas par des mesures de répression qu'on peut défendre les maux, mais par un désintéressement de notre politique.

— Quant au front extérieur, ce n'est pas par des mesures de répression qu'on peut défendre les maux, mais par un désintéressement de notre politique.

— Quant au front extérieur, ce n'est pas par des mesures de répression qu'on peut défendre les maux, mais par un désintéressement de notre politique.

— Quant au front extérieur, ce n'est pas par des mesures de répression qu'on peut défendre les maux, mais par un désintéressement de notre politique.

— Quant au front extérieur, ce n'est pas par des mesures de répression qu'on peut défendre les maux, mais par un désintéressement de notre politique.

— Quant au front extérieur, ce n'est pas par des mesures de répression qu'on peut défendre les maux, mais par un désintéressement de notre politique.

— Quant au front extérieur, ce n'est pas par des mesures de répression qu'on peut défendre les maux, mais par un désintéressement de notre politique.

— Quant au front extérieur, ce n'est pas par des mesures de répression qu'on peut défendre les maux, mais par un désintéressement de notre politique.

— Quant au front extérieur, ce n'est pas par des mesures de répression qu'on peut défendre les maux, mais par un désintéressement de notre politique.

— Quant au front extérieur, ce n'est pas par des mesures de répression qu'on peut défendre les maux, mais par un désintéressement de notre politique.

— Quant au front extérieur, ce n'est pas par des mesures de répression qu'on peut défendre les maux, mais par un désintéressement de notre politique.

La loi des Finances devant le Sénat

Paris, 9 juillet. — La séance est ouverte à 14 h. 40. M. de Salvas annonce qu'il est

Le Sénat revient à la loi de finances. A l'article 6 ter, qui supprime le calcul de l'impôt sur le revenu, la déduction de l'impôt de l'année précédente, M. Caillaux demande que le texte de la Chambre soit maintenu.

M. Bérenger prie l'assemblée de disjoindre à nouveau l'article en ce qui concerne la non déduction de l'impôt et l'institution d'un tarif nouveau.

L'article 7 bis, M. Cogne fait adjoindre une disposition précisant que les devises laissées régulièrement à l'étranger par les exportateurs français, ne donnent lieu à la pénalisation que si elles ne sont pas rapatriées avant le 1<sup>er</sup> janvier 1926.

L'article 9 bis, relatif à la taxe d'apprentissage est voté avec quelques modifications sur des points de détail.

Après l'adoption d'un article 23 bis, dont on supprime une sanction aux termes de laquelle seront nuls tous achats ou ventes dont les opérations ne seraient pas mentionnées par les marchands de biens sur leurs registres, la séance est levée à 20 heures.

La séance est reprise à 21 h. 45 sous la présidence de M. Hervey.

L'article 47 de la Chambre est disjoint (extension de la taxe sur le chiffre d'affaires aux établissements de banque et de crédit).

L'article 47 J, suppression de la surtaxe sur le chiffre d'affaires à l'importation est adopté et l'on aborde l'examen des articles 47 K et 47 T de la Chambre.

M. Brunier demande le vote des articles 47 K et 47 T et s'oppose à la disjonction proposée par la commission.

Le ministre des Finances demande au Sénat, comme il l'a demandé à la Chambre, d'écartier les dispositions dont il s'agit.

La taxe sur le chiffre d'affaires est un impôt « ad valorem ». Dans les circonstances actuelles, il serait imprudent d'y toucher.

La disjonction des articles 47 K et 47 T est ordonnée par 248 voix contre 38, sur 286 votants.

Le Taux d'escompte de la Banque de France. Paris, 9 juillet. — La Banque de France a abaissé le taux de son escompte de 7 à 6 %.

Marché de Lyon-vaize. Lyon, 9 juillet. — Moutons amenés 315, renvoi 0. Moutons de pays de 1.100 à 1.200.

UN CONCOURS DE PECHE AURA LIEU DIMANCHE PROCHAIN. Dimanche prochain, aura lieu le concours organisé par la société de pêche.

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes : — Pierre Dubois, 19 ans, ajusteur à Meurves, 16 francs d'amende pour infraction à la police des chemins de fer.

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes : — Eugène Jarnat, 53 ans, boucher au Creusot, 30 francs d'amende pour pêche en temps prohibé.

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes : — Nicolas Solovieff, sujet russe, 34 ans, manoeuvre au Creusot, 16 francs d'amende pour pêche en temps prohibé.

Les Courses REVUE DE L'APRESSE

LE JEU DE ENGHEN. Paris, 9 juillet. — La Côte d'Or. — 1. Lop Gris, A. Barthelmy ; 2. Merylo, A. Monnat ; 3. Uctie, G. Guerlain.

Paris, 9 juillet. — La Côte d'Or. — 1. Lop Gris, A. Barthelmy ; 2. Merylo, A. Monnat ; 3. Uctie, G. Guerlain.

Paris, 9 juillet. — La Côte d'Or. — 1. Lop Gris, A. Barthelmy ; 2. Merylo, A. Monnat ; 3. Uctie, G. Guerlain.

Paris, 9 juillet. — La Côte d'Or. — 1. Lop Gris, A. Barthelmy ; 2. Merylo, A. Monnat ; 3. Uctie, G. Guerlain.

Paris, 9 juillet. — La Côte d'Or. — 1. Lop Gris, A. Barthelmy ; 2. Merylo, A. Monnat ; 3. Uctie, G. Guerlain.

Paris, 9 juillet. — La Côte d'Or. — 1. Lop Gris, A. Barthelmy ; 2. Merylo, A. Monnat ; 3. Uctie, G. Guerlain.

Paris, 9 juillet. — La Côte d'Or. — 1. Lop Gris, A. Barthelmy ; 2. Merylo, A. Monnat ; 3. Uctie, G. Guerlain.

Paris, 9 juillet. — La Côte d'Or. — 1. Lop Gris, A. Barthelmy ; 2. Merylo, A. Monnat ; 3. Uctie, G. Guerlain.

Paris, 9 juillet. — La Côte d'Or. — 1. Lop Gris, A. Barthelmy ; 2. Merylo, A. Monnat ; 3. Uctie, G. Guerlain.

Paris, 9 juillet. — La Côte d'Or. — 1. Lop Gris, A. Barthelmy ; 2. Merylo, A. Monnat ; 3. Uctie, G. Guerlain.

Paris, 9 juillet. — La Côte d'Or. — 1. Lop Gris, A. Barthelmy ; 2. Merylo, A. Monnat ; 3. Uctie, G. Guerlain.

Paris, 9 juillet. — La Côte d'Or. — 1. Lop Gris, A. Barthelmy ; 2. Merylo, A. Monnat ; 3. Uctie, G. Guerlain.

Paris, 9 juillet. — La Côte d'Or. — 1. Lop Gris, A. Barthelmy ; 2. Merylo, A. Monnat ; 3. Uctie, G. Guerlain.

Paris, 9 juillet. — La Côte d'Or. — 1. Lop Gris, A. Barthelmy ; 2. Merylo, A. Monnat ; 3. Uctie, G. Guerlain.

Paris, 9 juillet. — La Côte d'Or. — 1. Lop Gris, A. Barthelmy ; 2. Merylo, A. Monnat ; 3. Uctie, G. Guerlain.

Paris, 9 juillet. — La Côte d'Or. — 1. Lop Gris, A. Barthelmy ; 2. Merylo, A. Monnat ; 3. Uctie, G. Guerlain.

Paris, 9 juillet. — La Côte d'Or. — 1. Lop Gris, A. Barthelmy ; 2. Merylo, A. Monnat ; 3. Uctie, G. Guerlain.

Paris, 9 juillet. — La Côte d'Or. — 1. Lop Gris, A. Barthelmy ; 2. Merylo, A. Monnat ; 3. Uctie, G. Guerlain.

Paris, 9 juillet. — La Côte d'Or. — 1. Lop Gris, A. Barthelmy ; 2. Merylo, A. Monnat ; 3. Uctie, G. Guerlain.

L'agent des Soviets, collectionneur de plans d'avions fera deux ans de prison

Paris, 9 juillet. — Le russe Michel Leschinsky, 33 ans, employé à la « Société Soviétique de Publicité, 55, rue de Rivoli, a comparu aujourd'hui devant la 11<sup>e</sup> Chambre correctionnelle sous la prévention d'espionnage.

Après avoir été condamné à deux ans de prison, l'agent des Soviets, collectionneur de plans d'avions fera deux ans de prison.

Après avoir été condamné à deux ans de prison, l'agent des Soviets, collectionneur de plans d'avions fera deux ans de prison.

Après avoir été condamné à deux ans de prison, l'agent des Soviets, collectionneur de plans d'avions fera deux ans de prison.

Après avoir été condamné à deux ans de prison, l'agent des Soviets, collectionneur de plans d'avions fera deux ans de prison.

Après avoir été condamné à deux ans de prison, l'agent des Soviets, collectionneur de plans d'avions fera deux ans de prison.

Après avoir été condamné à deux ans de prison, l'agent des Soviets, collectionneur de plans d'avions fera deux ans de prison.

Après avoir été condamné à deux ans de prison, l'agent des Soviets, collectionneur de plans d'avions fera deux ans de prison.

Après avoir été condamné à deux ans de prison, l'agent des Soviets, collectionneur de plans d'avions fera deux ans de prison.

Après avoir été condamné à deux ans de prison, l'agent des Soviets, collectionneur de plans d'avions fera deux ans de prison.

Après avoir été condamné à deux ans de prison, l'agent des Soviets, collectionneur de plans d'avions fera deux ans de prison.

Après avoir été condamné à deux ans de prison, l'agent des Soviets, collectionneur de plans d'avions fera deux ans de prison.

Après avoir été condamné à deux ans de prison, l'agent des Soviets, collectionneur de plans d'avions fera deux ans de prison.

Après avoir été condamné à deux ans de prison, l'agent des Soviets, collectionneur de plans d'avions fera deux ans de prison.

Après avoir été condamné à deux ans de prison, l'agent des Soviets, collectionneur de plans d'avions fera deux ans de prison.

Après avoir été condamné à deux ans de prison, l'agent des Soviets, collectionneur de plans d'avions fera deux ans de prison.

Après avoir été condamné à deux ans de prison, l'agent des Soviets, collectionneur de plans d'avions fera deux ans de prison.

Après avoir été condamné à deux ans de prison, l'agent des Soviets, collectionneur de plans d'avions fera deux ans de prison.

SAONE-&LOIRE

Au Pré-Charmoy, une auto capotée par suite de l'éclatement d'un pneu. Le conducteur est grièvement blessé.

Le conducteur est grièvement blessé. Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes : — Pierre Dubois, 19 ans, ajusteur à Meurves, 16 francs d'amende pour infraction à la police des chemins de fer.

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes : — Eugène Jarnat, 53 ans, boucher au Creusot, 30 francs d'amende pour pêche en temps prohibé.

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes : — Nicolas Solovieff, sujet russe, 34 ans, manoeuvre au Creusot, 16 francs d'amende pour pêche en temps prohibé.

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes : — Eugène Jarnat, 53 ans, boucher au Creusot, 30 francs d'amende pour pêche en temps prohibé.

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes : — Nicolas Solovieff, sujet russe, 34 ans, manoeuvre au Creusot, 16 francs d'amende pour pêche en temps prohibé.

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes : — Eugène Jarnat, 53 ans, boucher au Creusot, 30 francs d'amende pour pêche en temps prohibé.

UNE AFFAIRE DE DISSIMULATION DE BENEFICES DE GUERRE

Paris, 9 juillet. — Sur mandat de M. Cluzel, juge d'instruction, la police judiciaire a opéré des perquisitions au siège de la Société Weigel-Leydenne et Cie, transports et opérations de douanes, 22, rue du Bouloy et 49, rue d'Hauteville, à Boulogne-sur-Seine, à Parmain (Seine-et-Oise) où la Société compte des établissements. La comptabilité a été saisie.

Une expertise comptable sera faite par M. Israël, Lévygnon a été interrogé cet après-midi et inculpé de dissimulation de bénéfices de guerre. Il a protesté de sa bonne foi et déclaré n'avoir rien dissimulé. Il a de plus affirmé que son associé est également innocent.

Une expertise comptable sera faite par M. Israël, Lévygnon a été interrogé cet après-midi et inculpé de dissimulation de bénéfices de guerre. Il a protesté de sa bonne foi et déclaré n'avoir rien dissimulé. Il a de plus affirmé que son associé est également innocent.

Une expertise comptable sera faite par M. Israël, Lévygnon a été interrogé cet après-midi et inculpé de dissimulation de bénéfices de guerre. Il a protesté de sa bonne foi et déclaré n'avoir rien dissimulé. Il a de plus affirmé que son associé est également innocent.

Une expertise comptable sera faite par M. Israël, Lévygnon a été interrogé cet après-midi et inculpé de dissimulation de bénéfices de guerre. Il a protesté de sa bonne foi et déclaré n'avoir rien dissimulé. Il a de plus affirmé que son associé est également innocent.

Une expertise comptable sera faite par M. Israël, Lévygnon a été interrogé cet après-midi et inculpé de dissimulation de bénéfices de guerre. Il a protesté de sa bonne foi et déclaré n'avoir rien dissimulé. Il a de plus affirmé que son associé est également innocent.

Une expertise comptable sera faite par M. Israël, Lévygnon a été interrogé cet après-midi et inculpé de dissimulation de bénéfices de guerre. Il a protesté de sa bonne foi et déclaré n'avoir rien dissimulé. Il a de plus affirmé que son associé est également innocent.



# NIEVRE

NEVERS

## Après-demain s'ouvrira à Nevers l'Exposition canine organisée par la Société Berry-Nivernaise

C'est après-demain dimanche, 12 juillet, qu'aura lieu à Nevers, au hall du champ de foire, l'exposition canine internationale organisée par la société canine Berry-Nivernaise.

Plus de 100 exposants se sont fait inscrire, ce qui représente un total de 230 chiens. Aucun sujet de luxe ou d'agrément n'est admis à concourir. L'exposition est essentiellement réservée aux chiens d'utilité, chiens de bergers, de chasse, etc.

On y pourra admirer entre autres, sujets exposés, les équipages de grands chiens de M. de Pracontal et de M. de Roualle, les équipages du comte d'Aranton, les chiens du prince de Groy-Sore, les batardeaux, de MM. Vincent et Garner, de Clamecy, de nombreux chiens d'arrêt continentaux ou de race anglaise ainsi qu'un lot très important de cockers-spainis, etc.

### Le programme de la journée

La réception des chiens aura lieu dès 7 heures du matin jusqu'à 9 heures.

Les opérations des différents jurys commenceront à 9 h. 30.

A midi, un déjeuner réunira, à l'hôtel de France, les membres de la Société ainsi que les exposants.

Le programme de la soirée comporte la reprise, s'il y a lieu, des opérations des jurys dont nous donnons ci-dessous la composition un magnifique concert et un concours de trompes de chasse, puis la vente aux enchères d'une partie des sujets exposés.

Voici la composition des jurys :

Premier groupe : chiens de berger et de troupeau de races françaises d'Alsace, Belge, Ecossaise. Juge, M. Michollin.

Deuxième groupe : toute race de terrier. Juge, M. Merland.

Troisième groupe : chiens courants français, grande taille, à poil long ou à poil ras.

Quatrième groupe : chiens courants anglais, grande taille.

Cinquième groupe : chiens courants étrangers. Juges pour ces trois groupes, MM. Cornu-Langy et Thuret.

Sixième groupe : chiens courants de lèvre, petite taille, bassets. Juges MM. Verrier, Lézamy.

Septième groupe : chiens d'arrêt continentaux. Juge, M. Verrier.

Huitième groupe : chiens de chasse à tir, anglais, pointers-setters. Juge M. Maraisse.

Petits épagneuls anglais : cockers, Juge, M. Chadal.

### Après-demain s'ouvrira à Nevers l'Exposition canine organisée par la Société Berry-Nivernaise

La Société canine Berry-Nivernaise est issue de la « Société des field-trials de l'Indre », qui, dans ses assemblées générales du 19 juillet et 15 septembre 1923, a décidé de s'adjoindre toutes les personnes du Cher et de la Nièvre, s'intéressant aux questions canines.

La Société des field-trials de l'Indre, dont M. de Vasson était le président, prit alors le nom de « Société Canine Berry-Nivernaise ». Elle a comme zone d'action les trois départements de l'Indre, du Cher et de la Nièvre.

Son but principal est l'amélioration des races canines françaises.

Dans notre pays, la concurrence étrangère est à peu près inexistante, sauf, toutefois en ce qui concerne le chien berger allemand. Cette race s'est multipliée chez nous depuis la guerre, avec une prodigieuse rapidité. Elle donne, du reste, d'excellents chiens de garde et de police, sans pour cela porter atteinte au prestige du berger français, merveilleux de flair et d'instinct, mais qui devient, hélas ! fort rare.

### Le griffon nivernais

Un des buts de l'exposition est de rechercher quelques spécimens d'une race propre à notre région qui disparait de plus en plus : le griffon nivernais.

Les caractéristiques de ce chien sont les suivantes : sa taille peut atteindre 60 centimètres, il a des pattes très élégantes de formes, quelques-uns, sont fort laids, tous sont bisurtes. Mais, si la nature les a physiquement disgraciés, par contre, « ils les a doués d'un flair merveilleux, d'un instinct sûr et d'une endurance exceptionnelle. En un mot, le griffon nivernais pourrait passer à juste titre, pour un de nos meilleurs chiens de chasse.

SA disparition, si on n'y prend garde, sera bientôt un fait accompli.

Les Nivernais qui sont, en général, de grands chasseurs devant l'éternel, ont donc tout intérêt à suivre de très près les efforts de la Société Canine Berry-Nivernaise, à les seconder même, en venant nombreux, dimanche prochain, au hall du champ de foire.

G. KRAEMER

## TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le tribunal rend son jugement dans l'affaire d'accident causé par la voiture de M. Maillaud à M. Faucher.

M. Maillaud est condamné à 100 francs d'amende et 6.000 francs pour la partie civile.

— Le Turc Midgerstein, 33 ans, recidiviste, et expulsé, est condamné à deux mois de prison pour défaut de carnet.

— Mme Trésorier, de Parigny-les-Vaux, pour mise en vente de lait écramé, est condamnée à 25 francs d'amende. Défenseur, M. Lhospiéd.

— Mme Delecqumier est poursuivie pour mouillage et écramage de lait.

L'affaire est mise en délibéré pour supplément d'information. Défenseur, M. Lhospiéd.

— Antoine Girard est condamné à 100 francs d'amende et confiscation du fusil pour chasse en temps prohibé.

Pour défaut de vaccination, Jean Berthel est condamné à 16 francs d'amende.

— Simon et Bourdier sont poursuivis pour avoir chassé en temps prohibé à Montigny-aux-Amognes.

Ils sont condamnés à 100 francs d'amende et à la confiscation du fusil.

Defenseur, M. Lhospiéd.

## SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE

« LA NIVERNAISE »

Les jeunes gens faisant partie de la section du brevet de préparation militaire élémentaire sont informés que l'épreuve facultative de natation aura lieu le 11 juillet courant de 17 à 19 heures.

Les candidats dont les noms suivent devront donc se trouver au canal de la Jonction à 17 heures.

— Paul André, Félix Bin, Ernest Bon, Camille Beauchet, Henri Bidolet, Maurice Després, Emile Langlois, Henri Lanquar, Charles Moroz, Marcel Paré, André Souverain, Sébastien Tissier, Paul Tritel, Robert Vallée, Jules Thiabault.

Institution Saint-Cyr. — La distribution solennelle des prix aura lieu demain samedi 11 juillet, à 9 heures, dans la salle du clos Saint-Joseph, sous la présidence de Monseigneur l'évêque de Nevers.

Sont admissibles à la session du baccalauréat 1924-1925 : MM. Joseph Bernamont, Paul Devantour, Pierre Bacquin, Joseph Beure, Georges Jarreau, Jean Prat, Emile Audebal, Henri de la Brière, William Evans, Louis Kleinhenz, Jean Vachier, Jean Cochet, Georges Gallier.

## POUR LE DÉPART EN VACANCES

Grande vente réclame d'articles de voyage, sacs City, squart-mouth, mallettes, mallettes garnies, porte-habits, malles, etc.

**CHEZ BUIZOT**  
84, rue du Commerce, 14, place Guy-Cocquille  
TÉL. 4-65

Renseignements, bon accueil vous est réservé  
Tous nos articles sont marqués en chiffres connus.

**RECHAUDS A GAZ « AUER », 44 francs**  
**MANIQUET, 19, r. du Commerce, tél. 512**

## Augmentez vos Revenus

En souscrivant des rentes viagères à la compagnie LE PHENIX (entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat) fondée en 1814. Tarifs nouveaux. Taux les plus avantageux, sécurité absolue. Paiement des rentes à domicile. Sans formalités. Renseignements, confidentiels, au PHENIX, Paris, 33, rue Lafayette ou chez les agents de la compagnie dans chaque arrondissement.

## CAFÉ DE LA PAIX

NEVERS (Réouverture récente)

Établissement de tout premier ordre  
INSTALLATION ULTRA-MODERNE

Les consommations les meilleures dans le plus élégant des cadres.

SA CAVE REPUTÉE

SES SOUPERS FROIDS

SA BIÈRE DE STRASSBOURG

SES GLACES VARIÉES

Les Samedis et Dimanches à l'apéritif et en soirée venez et entendez le fameux jazz BERTHAUD.

Ch. LAVERRIERE, propriétaire

Mêmes maisons : Grand Hôtel de la Paix, Hôtel Métropole  
Avis : 201

## NEVERS

Devant le succès obtenu à l'occasion de la réouverture de son établissement, M. LAVERRIERE, propriétaire du Café de la Paix, tient à exprimer ses très vifs remerciements à la clientèle nombreuse venue honorer de sa présence cette brillante inauguration.

Il a le grand plaisir d'autre part de porter à sa connaissance que sur les instances d'un grand nombre de ces personnes, il s'est assuré désormais le concours du fameux jazz Berthaud, qui se fera entendre les samedis 11, dimanche 12 et le jour du 14 juillet, à l'apéritif et en soirée.

## SECURITE DU CENTRE

MM. les propriétaires ou fermiers de chasses, qui désirent faire surveiller leurs chasses par les brigades de la « Sécurité du Centre », voudront bien s'adresser à la direction, rue d'Alsace-Lorraine, Nevers.

## Dans l'Enseignement

Voici la liste des instituteurs et institutrices admis à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1925, avec cessation des fonctions le 30 septembre :

Mme Armandet, directrice d'école à Laroche-Millaud ; M. Baroin, instituteur, à Tazilly ; Mme Berteaux, institutrice à Monty (Clamecy) ; Mme Beaufre, institutrice à La Charité ; M. Berger, instituteur à Fretève ; Mme Berthier, directrice d'école à Nevers ; M. Bourcier, directeur d'école à Lucey-les-Aix ; M. Charlot, directeur d'école à Coulanges-les-Nevers ; M. Clerc, instituteur à Riages ; M. Crochet, instituteur à Myennes ; Mme Debaucher, directrice du cours complémentaire de La Charité ; Mme Doize, directrice d'école à Biches ; Mlle Doufoug, directrice d'école à Lormes ; M. Gonin, directeur d'école à Saint-Saulge ; Mlle Guillaud, institutrice à Cours ; M. Journot, directeur d'école à Nevers ; Mme Journot, institutrice à Nevers ; Mme Lacroix, institutrice à Coulanges-les-Nevers ; M. Magnien, directeur d'école à Tannay ; Mme Neveu, institutrice à Villiers-sur-Yonne ; M. Perruchet, directeur d'école à Brassay ; Mme Poirier, institutrice à Germainvilliers ; Mlle Poirier, institutrice à Germainvilliers ; M. Puyevie, instituteur à Saint-Loup ; Mlle Torcol, institutrice à Menestreau ; M. Ville, directeur d'école à Saint-Léger-Des-Vignes ; Mme Ville, directrice d'école à Saint-Léger-Des-Vignes.

## C. N. A. BOXING

M. Faucher, directeur entraîneur, prévient tous les membres actifs de la société que les cours d'entraînement sont suspendus à partir de ce jour et qu'ils reprendront le mercredi 5 août 1925. Toutes les personnes voulant pratiquer le sport sont priées de se rendre chez M. Faucher, 15, rue d'Auvergne (école de Loire), ou à M. Rameau, les mardi et jeudi de chaque semaine, de 20 à 21 heures, 6 place Mosse.

## LA CHASSE AUX HALBRANS

Afin de permettre de chasser les halbrans, du 15 au 31 juillet, la préfecture délivre des permis dès maintenant.

Demandeur les conditions spéciales dans lesquelles la chasse aux halbrans peut s'effectuer.

## STAGES COMMERCIAUX A L'ETRANGER

Communiqué de la Chambre de Commerce de Nevers :

Les jeunes gens qui sont munis des connaissances théoriques et pratiques données dans les écoles d'enseignements technique, commercial, industriel et agricole, et qui possèdent une langue étrangère, aller dans le pays où cette langue est parlée, avec la certitude d'y trouver une place dans un établissement commercial, de recevoir dans les représentants du ministère de commerce (attachés ou agents commerciaux) qui leur auront procuré cette place un guide, un protecteur et un aide.

Il s'agit de compléter ainsi leur formation technique, s'initier au caractère des habitants, se documenter sur la production et les besoins des régions où ils séjourneront.

Les jeunes gens qui ne pourraient faire face aux frais de leur entretien à l'étranger à l'aide des émoluments qu'ils reçoivent dans leur pays, pourront voir attribuer sous forme de prêts d'honneur des allocations, lesquelles sont prélevées sur les fonds dont dispose le secrétariat de l'Enseignement technique et complétées par la contribution des régions économiques ou des associations reconnues.

Les intéressés, désireux de profiter des avantages ainsi offerts, sont invités à se faire connaître avant le 15 août à la Chambre de Commerce de Nevers, qui leur fournira tous renseignements utiles.

## Trouvailles.

— Reclamer à : Mme Rouvières, horticultrice, place Carnot, un sac à main contenant un mouchoir et une petite glace ; M. Gaspard, serrurier, 61, rue des Merciers, un parapluie ; M. Fity, 44, rue des Montaignes, une montre en métal brun ; M. Robillot, route de Sermaise, près du café Chevrier, un manteau d'été ; Mme Delance, 9, rue des Vislandins, une écharpe de dame ; Mme Brossard, 212, faubourg de Mousse, deux sacs de chiens ; au bureau de police, deux rasoirs, un sac de voyage et un chapelet.

## Le congé de la fête nationale.

La fête nationale tombant ce jour, un mardi, les classes du lundi 13 seront reportées au jeudi 16, par application de la résolution votée le 30 novembre 1906, par la Chambre des députés.

En conséquence, les classes vaqueront au samedi 12 juillet, au matin, soit le 14 juillet.

Concours de pêche. Le gouvernement de l'Etat libre de Gâté fait savoir que la date de clôture pour les inscriptions de son concours de pêche, est reportée à samedi soir, 19 heures.

Il y aura pour 1.500 francs de lots.

## SAUVIGNY-LES-BOIS

Perception. — Le percepteur informe le public que le percepteur de la commune de Sauvigny-les-Bois, le mardi 14 juillet aura lieu le 14 juillet.

## SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS.

Le paiement du 3<sup>e</sup> trimestre de l'année 1925 aura lieu, le dimanche 12 courant, de 14 à 17 heures, à la mairie.

## CASINO DE SAINT-HONORE-LES-BAINS

Vendredi 10 juillet, à 21 heures  
LES GRANDES TRAVAILLES  
LES ANCIENS DE LA LUNE  
Pierrots, Pierrettes, Arlequins, Colombines  
ENTREE : 5 francs

## ARBOURSE

Perdu CHIEN COURANT, jaune et blanc, répond au nom de Flamboue. Prévenir M. de LAVALLETTE, à Arbourse (Nièvre).

## Près de Fours, une automobile se retourne sur ses trois occupants

L'un d'eux est grièvement blessé

Fours, 9 juillet (de notre correspondant particulier). — Un grave accident d'automobile s'est produit sur la route de La Noelle, à quelques kilomètres de Fours.

Par suite de l'éclatement d'un pneu la voiture a capoté et s'est retournée complètement sur ses trois occupants : M. Jean Rungge, 63 ans, fermier à Saint-Hilaire-Fontaine, propriétaire de la voiture, blessé grièvement sur plusieurs parties du corps, a été transporté immédiatement à la clinique du docteur Braud, à son domicile, M. Guillemain, est atteint assez grièvement à l'épule ; M. Ernest Pessin, 23 ans, qui conduisait, s'en est tiré à peu près indemne.

L'auto est sérieusement endommagée.

## POUGUES-LES-EAUX

Le Chœur de Notre-Dame de Kiev. — Rapports qu'on aura lu, à l'église, aura lieu le concert spirituel du célèbre chœur de Notre-Dame de Kiev.

Etat civil. — Voici l'état civil des mois de mai et juin écoulés :

Noces. — Simone Magnard ; Lucie Jacquart ; Georges Soumier ; Fernand Jovet ; Louis, Georges, Charles Bilet ; Jean, Alexandre Souchard ; Yvonne Laillet ; Maurice Bertrand ; Claire Maquart de Terline ; Joséphine Thérèse.

Mariages. — Gabriel Thomas, négociant, et Jeanne Cheptan, employée ; Hippolyte Soudan, receveur des contributions indirectes, et Jeanne Nioz ; Georges Violette, préparateur en pharmacie, et Suzanne Nerek, préparateur en pharmacie.

Décès. — Alexandre Piquet, 70 ans ; Jean Girard, retraité, 75 ans ; Charlotte Gauthier, veuve Grallé, 83 ans ; Madeleine Lamedec, veuve Bilet, 73 ans.

## TANNAY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil se réunira dimanche prochain à 9 heures du matin.

Objets à l'ordre du jour :

Désignation de deux délégués au syndicat intercommunal pour l'électricité ; Demande Pelté ; Désignation de deux délégués pour les bureaux d'assistance ; Demandes d'assistance aux femmes en couches.

Election cantonale. — Le comité républicain du canton a désigné M. Albert Martin, maire de Tannay comme délégué au conseil d'arrondissement.

## DORNES

Gendarmerie. — Le gendarme Bornez, de la brigade de Dornes, a été l'objet d'un acte de distinction de M. le ministre de la guerre, pour les résultats obtenus dans l'exécution du service spécial de l'arme.

## FOURCHAMBAULT

Publications de mariages. — Fernand Daguin, cultivateur, rue Benoit-d'Azv, 4, et Camille Leoly, 18, rue de l'Usine.

Décès. — Louis Mollet, 75 ans, charpentier, 5 rue des Forgerons.

## OUROUX

Naissance. — Simone Gauthier, à La Maison.

Publications de mariages. — Victor Renault, menuisier à Paris, 23, rue Ganneur, et Lucienne Magdeleine, femme de chambre ; Lazare Brossier, cultivateur au Moulin-Moussé et Berthe Charmont, à La Guitelle, commune de Planchez.

Décès. — André Maillot, 21 mois, à La Maison ; René Billebaud, épouse Jallois, 67 ans, à Jallois ; François Guéin, 51 ans, charbon, aux Brosses.

## MOULINS-ENGLIBERT

Destruction de vipères. — Au cours de ses travaux agricoles, M. Cousson, fermier à Vilaine, commune de Moulins-Englibert, a détruit vingt-et-une vipères.

Poire interdite. — En raison de la fièvre aphteuse qui sévit dans toute la commune, la dernière foire a été interdite.

## MESVRES

ELECTIONS AU CONSEIL GENERAL

M. Duchemin-Abord, à qui, aux dernières élections, il avait manqué 29 voix pour être élu, se représente contre le citoyen Lacomme, autrefois radical et actuellement socialiste.

Un changement d'attitude. Le citoyen Lacomme a peu de chance d'être élu, toutes les sympathies allant à M. Duchemin, connu et apprécié dans toute la région.

## LORMES

FETES DE BIENFAISANCE AU PROFIT DES ŒUVRES DE CHARITE DE LA COMMUNE

Le comité des fêtes organise pour dimanche prochain 12 juillet, dans le parc de l'école des garçons, à 14 heures, une grande Kermesse et vente de charité.

De nombreux stands de vente seront tenus par les jeunes filles de la ville. Plusieurs jeux nouveaux et amusants seront installés. Pour la première fois dans la région, on pourra applaudir le Théâtre Guignol Anatoles des Champs.

Un train spécial de plaisir, plusieurs gares pour la joie des enfants.

A 17 heures, un concert vocal et instrumental avec les concours des meilleurs artistes de la région.

A 20 heures, grande fête de nuit, théâtre gignol, bal champêtre, embrasement du parc.

Nul doute qu'avec un pareil programme une foule nombreuse se dirigera vers vous dans ce magnifique cadre de verdure qu'est le parc des écoles. Ce sera pour les visiteurs une excellente journée à passer ; ils contribueront en même temps par leur obole à soulager les malheureux de la commune.

Un train spécial de Corigny à Lormes partira, le 12 juillet, de Corigny à 13 heures. Le départ de Lormes à 23 heures.

## CHER

SAINT-AMAND

## TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Marie Tairaire, veuve Guédon, 39 ans, cultivatrice à Saint-Saurin, est accusée pour abus de confiance à 3 jours de prison.

— Marcel Cassonnet, 31 ans, pâtissier à Lignyères, pour blessures involontaires par imprudence avec son auto, 100 francs d'amende pour le délit et deux amendes de 5 et 10 francs pour infraction au code de la route.

— Pour vol d'un cageot de pommes de terre au préjudice de la clinique du docteur de Pré-Olé, Arnaldo Martin, 26 ans, marchand de primeurs, un mois de prison avec sursis et 100 francs d'amende.

— Arthur Gosselin, 33 ans, domicilié à Nizach (Haut-Rhin), pour vol d'une somme de 1.500 fr. au préjudice des époux Bonnetoy-Marin, cultivateurs à Dargout, commune de Châteaumeillant, 6 mois de prison.

— Poursuivi pour banqueroute simple pour des faits commencés avant de tenue de livres, défaut d'inventaire et défaut de présentation devant le syndic, Van Coelly, ex-boulangier au Pont-Paquet, un mois de prison avec sursis.

— Paul Dupuis, 41 ans, cultivateur à La Gueuche, pour chasse sans permis en temps et avec armes prohibées, défaut de permis, devra payer 116 francs pour prix du permis général.

— Pierre Jouassin, 23 ans, faiseur, pour violation de domicile, bris de clôture et coups et blessures volontaires, un mois de prison.

— Pour coups et blessures, Maurice Garceau, 19 ans, cultivateur à Chavannes, et Pierre Jacques, 26 ans, cultivateur à Contres, 100 francs d'amende chacun et solidairement aux dépens.

## Une série de contraventions.

Des procès-verbaux ont été dressés contre François Winter, 36 ans, menuisier à Bouzais, Georges Bardary, porcelainier, à Bruère, Michel Alfred, 25 ans, journalier à Saulzais, Robert Chaval, 17 ans, domestique à Epineuil, Charles Cognet, 22 ans, cultivateur au même lieu et Antoine Godignon, 37 ans, cultivateur à Saint-Vincent, pour défaut d'éclairage de leurs bicyclettes.

Défaut de plaque. — Pour avoir négligé de munir leur bicyclette de la plaque ou contrôle réglementaire, Armand Lucas, 18 ans, boulanger et Georges Lhopiteau, 24 ans, cultivateur à Châteaumeillant, ont été l'objet d'un procès-verbal.

## BOURGES

L'ACCIDENT D'AVIATION DU CAMP D'AVOR

« Paris-Centre » a relaté l'accident survenu au Camp d'Avor, au cours duquel deux officiers, le sous-lieutenant Lamy et le lieutenant Denux furent grièvement blessés. Le sous-lieutenant Lamy, qui avait fait la transfusion de sang à son collègue aujourd'hui sensiblement mieux, et on espère que d'ici peu, il pourra reprendre une vie relativement active. Quant au lieutenant Denux, qui avait en deux heures jambes brisées des complications sont survenues qui ont entraîné un décès.

Sur l'ordre du ministre de la guerre, la rosette d'officier de la Légion d'honneur lui a été remise par le colonel Henry, commandant le 51<sup>e</sup> régiment de chars de combat.

## COURS COMMERCIAUX ET DE PRE-APPRENTISSAGE

La distribution des diplômes et prix décernés aux élèves des cours commerciaux et classes de pré-apprentissage organisée par la Chambre de Commerce, prendra place à 20 h. 30. La musique du 37<sup>e</sup> régiment d'infanterie-prétera son concours à cette cérémonie.

## Audition de l'Ecole nationale de musique.

Demain aura lieu une audition des élèves lauréats de l'Ecole nationale de Musique, sous la direction de M. Vavort.

Au lycée. — La distribution des prix aura lieu au théâtre municipal, dimanche prochain 13 juillet, à 9 heures du matin, sous la présidence de M. le général Fournier, commandant le 8<sup>e</sup> corps d'armée.

## Conseils municipaux.

Par arrêté préfectoral du 4 juillet 1925, l'ouverture de la session d'août des conseils municipaux a été fixée au dimanche 9 août 1925.

Institution Sainte-Marie. — M. Jacques de Montalivet a été reçu à l'examen de la deuxième partie du baccalauréat mathématiques.

Dans l'enregistrement. — M. Delmas, receveur à Buzançais (Indre) est nommé à Vierzon en remplacement de M. Duthell, nommé à Poissy (Seine-et-Oise).

## Le temps.

Température la plus basse de la nuit : 10,4, du jour 19. Hauteur barométrique 765.

Prévisions. — Temps variable, encore quelques averses orageuses à prévoir.

(Observations de M. L'abbé Moreux, directeur de l'Observatoire de Bourges).

## Etat civil.

Naissances. — Roger André, rue Tallegreant, Marie-Louise Frécoire, rue Tallegreant.

## LURY-SUR-ARNON

Bicyclette retrouvée. — Les jours derniers, une bicyclette appartenant à M. Jules Schartz, 36 ans, chiffonnier, au Brion, commune de Vierzon-Villages. Cette bicyclette vint à être retrouvée à Mouant-le-Fuzelier (Loiret-Cher).

Vol. — Une enquête est ouverte par le gendarme au sujet d'un vol de 20 fr. qui aurait été commis au préjudice de M. Jules Schartz, 36 ans, chiffonnier. Ces jours derniers, M. Schwartz s'étant arrêté devant la demeure d'un nommé Montu du la femme avait des chiffons à vendre, s'aperçut de la disparition de 20 fr. et celui-ci s'adressa aussitôt au chiffonnier l'officier parut suspecte à la gendarmerie qui l'a tannisé au parquet de 101 gus.

ENRIEHEMONT

## CONSEIL MUNICIPAL

Voici les décisions prises par le conseil municipal au cours de sa dernière séance.

Le maire est autorisé à faire procéder à l'étude d'un projet communal d'électrification sur poteaux en fer et comprenant des prix de 0,20 pour la force motrice au lieu de 1,38 dans le projet du Sancerrois, et de 1,70 pour l'éclairage au lieu de 1,94, et avec ristourne à la commune pour lui permettre de rembourser l'emprunt qu'elle aura contracté.

— Il est également décidé de mettre à l'étude un projet d'adduction d'eau potable.

— En vue de réorganiser la subdivision de sapeurs-pompiers le conseil vote un relèvement des indemnités allouées aux sapeurs et décide d'habiller ceux-ci à neuf. L'achat d'une auto-pompe sera également envisagé.

— A été favorablement donné à deux demandes d'allocation de soutien de famille.

— Le taux de l'assistance aux vieillards est augmenté de 100 francs par an.

— Autorisé le maire : 1<sup>o</sup> à faire construire six bancs pour la tenue du marché aux bestiaux ; 2<sup>o</sup> à faire procéder au curage de l'abreuvoir et au pavage de l'entrée.

— Différents crédits pour achat de livres de bibliothèque, de matériel scolaire et matériel de la commune dans la construction d'un égout collecteur rue de Bourgogne sont votés.

— La subvention allouée à la société musicale est portée de 1.000 à 1.200 francs.

— Le conseil formule une protestation contre la décision de la commission consultative des farines (taxant, par le département du Cher, la farine au même prix qu'à Paris).

## PROGRAMME DE LA FETE NATIONALE

13 juillet. — A 14 heures, retraite aux flambeaux par la musique et les sapeurs-pompiers.

14 juillet. — A 9 heures, distribution de pain et de vin aux indigents à la mairie et à l'école de garçons de la Borne.

— A 12 heures, banquet démocratique à la mairie. (Les souscriptions pour ce banquet seront reçues à la mairie jusqu'à dimanche 13 juillet à midi. Prix 15 francs.)

— A 16 heures, départ de la mairie du cortège officiel pour la place Henri IV.

— A 18 h. 30, revue de la compagnie de sapeurs-pompiers.

— A 17 heures, chants par les enfants des écoles Collation. Concert par la société musicale.

— A 18 heures, jeux : course en sacs ; jeu de la seringue, jeu de la broquette, jeu des ciseaux pour les petites filles jeu des feuilles.

— A 21 heures, formation du cortège officiel place de la mairie.

— A 22 heures, feu d'artifice au champ de foire.

— Les habitants sont invités à pavoiser et à illuminer.

## BOULLERET

Distinction. — Mme Biznet, institutrice en retraite, est nommée institutrice honoraire.

## Avis mortuaires

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Entretien de

Monsieur Jean LARIVE  
décédé en son domicile, aux Simonnots, commune de Sazay-Bourdon, le mardi 8 juillet 1925, dans sa 67<sup>e</sup> année, muni des Sacraments de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le samedi 11 courant, à 10 heures, heure légale, en l'église de Saint-Saulge, sa paroisse.

On se réunira à la maison mortuaire.

De la part de : M. Mme Louis Feuillede, ses enfants ; Mlle Marie-Louise Larive, sa petite-fille ; M. et Mme François Larive et leurs enfants, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

## Services et Messes

Un service de quarantaine sera célébré le lundi 13 juillet à 10 heures, en l'église de Montjay-sur-Loire (Allier), pour le repos de l'âme de :

Monsieur Joseph REIGNEAUD  
De la part de la famille.

## Remerciements

M. et Mme Lemaitre, M. et Mme Chareau, M. et Mme Courault, remercient très sincèrement les personnes qui ont assisté aux obsèques de

Monsieur Jean-Gabriel CHAREAU  
ainsi que toutes celles qui leur ont témoigné des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

## Monsieur Pierre JULIEN

ainsi que toutes celles qui leur ont témoigné des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

## M. et Mme NAMY, les familles Namy et Breugnot,

remercient très sincèrement les personnes qui ont assisté aux obsèques de

André NAMY  
ainsi que toutes celles qui leur ont témoigné des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

## Une leur dans la nuit

Par René ANJOU

(Suite)

— Oui, le mot français est malencontreux en l'occurrence l'acheva Georges avec un sourire. Le marquis de Montifor accompli une cure à Châtelguyon. Elle a je ne sais quelle misère stomacale-intestinale ou entéro-stomacale...

— Qu'on soigne ici avec un éclatant succès.

— Elle bénit la station, elle adore l'Auvergne, l'eau chaude, etc. Je l'ai connue il y a douze heures. Mon ami Paul Karakine doit épouser sa fille le mois prochain et il m'a offert la grande faveur d'être son garçon d'honneur. Il a même vivement piqué ma curiosité en m'annonçant pour compagnie au cortège une jeune amazone d'un pays lointain, admirablement belle et jus du tout banale, dit-il.

— Vraiment ! remarqua Fédor énigmatique.

— Il m'a all

# YONNE

## SENS

### TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

— Un mois de prison à Paul Bourvère, 35 ans, sans domicile fixe, pour défaut de carnet anthropométrique. A déjà été condamné plusieurs fois pour la même raison.

— 16 fr. d'amende aux sieurs Auguste Verger, 38 ans, Guiseppe Scapell, 27 ans, cultivateurs à Chéry, pour coups de bicyclette.

— 16 fr. d'amende à Auguste Verger, 38 ans, plus haut, pour avoir frappé Mme Angèle Chandy, à Chéry. Cette seconde condamnation se confond avec la première.

— 16 fr. d'amende pour abus de confiance à Robert Chanel, marchand de peaux de lapins à Sens, 10, rue de Laurencin.

— 25 fr. d'amende par défaut à Sophie Vézicak, femme Daucowski, 31 ans, manouvrière à Vertilly, pour ne pas avoir de certificat d'immatriculation.

— Henri Mathieu, 30 ans, sans domicile fixe, est condamné par défaut à 50 fr. d'amende pour avoir voyagé sans billet de Dijon à Sens.

— André Couquin, 25 ans, charretier à Villenonville, a fait tomber M. Vieillard et l'a trappé brutalement. Il est condamné par défaut à 8 jours de prison et 200 fr. d'amende, son patron est rendu civilement responsable.

— Sakra, 16 ans, manouvrier, sans domicile fixe à Agéville, voyageur à l'œil de Dijon à Sens, est condamné par défaut à 50 fr. d'amende.

— Mme Brunin, née Suzanne Michon, 27 ans, manouvrière à Soucy, a volé un écu qui appartenait à M. Arthur Michon, cultivateur à Soucy. Mme Brunin est acquittée.

## JOIGNY

### TRIBUNAL CORRECTIONNEL

— Auguste Ruyet, 36 ans, bûcheron, fait opposition au jugement du 24 juin 1924, rendu par le tribunal correctionnel de Joigny, qui le condamne par défaut pour vol de six fromages au préjudice de M. Guillaumin, demeurant à Rogny.

Le tribunal maintient sa première sentence, soit un mois de prison, mais inflige cette peine en faisant à l'inculpé application de la loi de sursis.

— Pour avoir voyagé sans billet de Vermenton à Avallon, Louis Vacher, 46 ans, demeurant à Vermenton (Seine), est condamné à 30 fr. d'amende.

— Mmes Wenosker, veuve Chapuy, 38 ans, et Claire Wenosker, femme Durot, 37 ans, ménagères à Rogny, font opposition à un jugement du 16 juin, les condamnant chacune à six semaines de prison pour vol de poules au préjudice de leur voisine, Mme Christmann.

Le tribunal ramène cette peine prononcée par défaut à 15 jours de prison.

— Pour infraction au décret du 17 août 1921, M. Eugène Girard, 26 ans, déshabillé à Villeneuve-sur-Yonne, est condamné à 16 francs d'amende.

— Alphonse Durot, 62 ans, manouvrier à Rogny, fait opposition au jugement du 16 juin dernier, qui le condamne par défaut pour coups et blessures sur son voisin, François Christmann. Le tribunal réduit la peine à 10 jours de prison.

— Pour infraction au décret du 15 mars 1924, visant les produits de laiterie, Mme Marguerite Chénot, veuve Hure, 51 ans, demeurant à Joigny s'entend condamner à 16 francs d'amende.

— Louis Gonzales, 48 ans, chef d'équipe à l'entreprise Hory à Singoyen, pour coups et blessures 50 francs d'amende.

— Maurice Salmon, 36 ans, manouvrier à Joigny est inculpé d'avoir volé le portefeuille d'un de ses camarades. Par défaut il est condamné à un mois de détention.

— Pour adultère et complicité, René Gaudot, 28 ans, et Joséphine Boutrix, 37 ans, de Villeneuve-sur-Yonne, sont condamnés chacun à 50 francs d'amende.

— Pour infraction à la police des chemins de fer, Louis Albert Plautaux, 25 ans, manouvrier à Migennes, s'entend condamné à 50 francs d'amende.

— Pour avoir voyagé sans billet sur le P.-L.-M., Gaizac et Jovoski, sont condamnés par défaut à 100 francs d'amende chacun.

## COLLEGE ET ECOLE PRIMAIRE SUPERIEURE

A l'occasion de la distribution des prix aux élèves du collège et école primaire supérieure, qui eura lieu au théâtre, dimanche prochain, une exposition des travaux des élèves sera organisée dans les ateliers de l'école professionnelle.

Elle sera ouverte aux visiteurs aussitôt la cérémonie au théâtre terminée.

## AVIS DE LA MARIÉE

— Il est rappelé que les conviés de la noce laurée, aux yeux des réservistes aux pigeons voyageurs (détachés de leur régiment) du 10 juillet au 25 août prochain.

## Accidents du travail

— M. René Martinet, comble charbonnier chez M. Tuyen, place du Ploier, s'est fait une plaie à la main gauche ; M. Savinien Bernier, ouvrier forgeron à la compagnie des chemins de fer départementaux, a l'épaule droite de la main gauche cassée par une traversine qu'il manœuvrait.

## AVIS aux pêcheurs et bateliers

— Le Bureau de la société des pêcheurs à la ligne fait savoir aux propriétaires de bateaux de plaisance ou de pêche que pour changer de chef et se faire évaluer en même temps un bateau marchand, ils devront adresser à la Légion Saint-Charles, à M. Leblanc, ingénieur des Ponts et Chaussées, 60, rue Victor Guichard, à Sens, et joindre un mandat-poste de 2 fr. 40 pour timbre et autorisation à intervenir.

## TONNERRE

### PROGRAMME DE LA FETE NATIONALE DU 14 JUILLET

— 11 heures, concert au Palais par l'Avenir tonnois.

— 14 heures, exercices divers par la société gymnastique et la Jeunesse tonnoise.

— 15 h. 30, exercices divers par la société gymnastique LA Légion Saint-Charles.

— 17 h. 30, concert au kiosque par l'Avenir tonnois.

## Programme : Auteurs, marche (André) ; La cigale et la fourmi (André) ; L'été (L. G. Allier) ; Gilette de Narbonne (fantaisie) (André) ; Bohème joyeuse, allegro (X.).

— A 18 h. 30, bal champêtre sur la promenade de Paris, sous la direction de M. Ploier, chef d'orchestre.

— Fête finale sur la promenade de Paris.

## BOURSE DU COMMERCE

SUCRES. — Courant 212,50 payé ; prochain 212,50 à 220 ; septembre 221 à 221,50 ; octobre 209,50 payé ; novembre 209 payé ; décembre 209,50 payé ; tendance calme.

CAFFES. — Courant 167,00 payé ; prochain 167,00 payé ; septembre 167,00 payé ; octobre 167,00 payé ; tendance calme.

BLES. — Courant 129,75 à 130,25 ; juillet-août 122,50 payé ; août 126 à 126,50 ; septembre-octobre 121,75 payé ; 4 derniers, 122,25 payé ; tendance faible.

SEIGLES. — Courant 106 nominal ; prochain 106 nominal ; octobre 106 nominal ; 4 derniers, 102,75 vendeur ; tendance calme.

FARINES. — Courant 168 nominal ; juillet-août 162 nominal ; août 165 nominal ; septembre-octobre 156,50 nominal ; 4 derniers 156,50 nominal ; tendance calme.

AVOINES NOIRES. — Courant 111 payé ; juillet-août 99,75 payé ; août 104,50 nominal ; septembre-octobre 92,50 nominal ; 4 derniers 93,25 payé ; tendance soutenue.

AVOINES DIVERSES. — Courant 107 nominal ; prochain 107 nominal ; août 95 nominal ; septembre-octobre 80 nominal ; 4 derniers 80 nominal ; tendance calme.

# Les Sports

## C'est mardi 14 juillet que se disputera le Grand prix Aleyon-Thomann

Le Grand Prix Aleyon-Thomann organisé par le V. S. N., avec le concours de la maison Sépulchre-Ducaffy est fixé au 14 juillet prochain.

Cette course est ouverte à tous les coureurs régionaux licenciés toutes catégories, exception faite des professionnels.

Elle se disputera sur le parcours : Nevers, Magny-Cours, Moiry, Saint-Parize-le-Château, Chevigny-sur-Lognon, Decize, La Machine, Allier, Saint-Benoît-Azy, Rouy, Saint-Saulge, Prémery, La Charité, Pougues-les-Bains, Fourchambault, Vauzelles, soit un parcours de 200 kilomètres.

Des neutralisations sont prévues à Decize (10 minutes), Saint-Benoît-Azy (10 minutes), Saint-Saulge (15 minutes). Dans cette dernière localité, contrôle fixe et ravitaillement. Les soins aux coureurs ne pourront être donnés qu'à ce contrôle.

La vérification des licences, signature de la feuille de départ et la remise des dossards auront lieu à Nevers, café Agricole, place Carnot, à 8 h. 15 du matin.

Tout coureur qui ne se présentera pas à cette heure, ne pourra prendre le départ. Son engagement ne lui sera pas remboursé.

L'appel des coureurs et le départ auront lieu à 9 heures, place Carnot.

L'arrivée se fera au café du Parc, place Carnot. Signature obligatoire de la feuille d'arrivée sous peine d'amende ou de la mise hors de course.

## Liste des prix

Indépendants toutes catégories.

1<sup>er</sup>, une bicyclette « Thomann », grand luxe, valeur 530 francs et 75 francs en espèces.

2<sup>e</sup>, une bicyclette « Aleyon » sport, valeur 630 francs et 25 francs en espèces.

3<sup>e</sup>, une bicyclette « Aleyon », valeur 575 francs.

4<sup>e</sup>, un cadre « Thomann », course, selle et guidon, valeur 300 francs.

5<sup>e</sup>, une paire de roues complètes au choix, valeur 225 francs.

6<sup>e</sup>, une paire de boyaux et une médaille offerte par Dunlop, un frein arrière route et 40 francs en espèces.

Cyclistes aspirants.

1<sup>er</sup>, une bicyclette luxe, valeur 575 francs.

2<sup>e</sup>, une pèdulette Hulschinson, un guidon, une culotte, un frein arrière route et 40 francs en espèces.

3<sup>e</sup>, une paire de pneus au choix, un frein arrière route et 10 francs en espèces.

Nombreuses primes sur le parcours.

## Les engagés

1. Jean Garby, Nevers.

2. Gaston Deschamps, Bourges.

3. Emile Brière, Decize.

4. Armand Allemon, Tannay.

5. Fernand Pillon, Tannay.

6. François Bouillé, Le Grésot.

7. Albert Gaudry, Prémery.

8. Verrère, Vierzon.

9. Serpault, Vierzon.

10. René Berger, Nevers.

Le droit d'engagement non remboursable est fixé à 4 francs. Les engagements sont reçus accompagnés du numéro de la licence, chez M. Sépulchre-Ducaffy, avenue de la Gare, à Nevers. Ils seront clos le 12 juillet 1925, à 8 heures.

## LA FETE SPORTIVE DE MACON

Voici les résultats : 100 mètres débutants : 1. Desvallés (L. N. A.), 1' 34" ; 2. Henri Barriot (Oullins) ; 3. Léoncel (L. N. A.).

100 mètres dos : 1. Quasse (L. N. A.), 1' 40" ; 2. Ferrand (Feysin) ; 3. Sebaldin (L. N. A.).

100 mètres adultes : 1. Charon (Vallières) ; 2. Liguiss (Feysin) ; 3. Gasse. 500 mètres : 1. Ferrand (L. N. A.) ; 2. Quasse (L. N. A.) ; 3. Cressol (Feysin).

1.000 mètres : 1. Charon (L. N. A.) ; 2. Revillon (Vallières de Maçon).

## Le meilleur apéritif ?

Un Boekl.

## BIÈRE

## LE FAUCHEUR

## Marché de la Villette

Gros bétail, on cote à la livre nette :

Bovins normands, 4,30 à 4,50. Extra des autres bonnes races, 4 à 4,30. Bons blancs chamois, 3,80 à 4,20. Marchandise commune, 3,75 à 4,25. Génisses charolaises extra, 4,35 à 4,50. Génisses ordinaires, 3,90 à 4,30. Vaches, 3,15 à 4,20. Taureaux, 2,80 à 3,75.

Veaux, on cote à la livre nette : veaux gris à gâtés en barzois, 6,75 à 7,15. Moutons alvériens, bournonnais, 5,60 à 6,30 ; berrichons, 5,60 à 6,30. Brebis, 3,50 à 5.

Porce, on cote au kilo vif : porcs gras, 5,30 à 6,00 ; maigres, 6,50 à 8,00. Gras, 5,50 à 6,60. Cochon, 5,50 à 6,40.

## COURS OFFICIELS - COURS DE CLOTURE AU KILO, POURS NET

Bœufs. — 1<sup>er</sup> qualité, 8,40 ; 2<sup>e</sup> 7,70 ; 3<sup>e</sup> 6,50 ; amenés, 1.200 ; invendus, 20 ; cours extrême, 8,00.

Vaches. — 1<sup>er</sup> qualité, 8,20 ; 2<sup>e</sup> 7,00 ; 3<sup>e</sup> 6,20 ; amenés, 680 ; invendus, 50 ; cours extrême, 8,20.

Taureaux. — 1<sup>er</sup> qualité, 9,10 ; 2<sup>e</sup> 8,20 ; 3<sup>e</sup> 6,50 ; amenés, 240 ; invendus, 10 ; cours extrême, 7,40.

Veaux. — 1<sup>er</sup> qualité, 11,00 ; 2<sup>e</sup> 10,00 ; 3<sup>e</sup> 8,50 ; amenés, 1.745 ; invendus, 215 ; cours extrême, 8,00.

## Moutons. — 1<sup>er</sup> qualité, 13,50 ; 2<sup>e</sup> 10,00 ; 3<sup>e</sup> 8,20 ; amenés, 7.973 ; cours extrême, 14,90.

## Porcs. — 1<sup>er</sup> qualité, 8,15 ; 2<sup>e</sup> 7,15 ; 3<sup>e</sup> 6,85 ; amenés, 2.722 ; cours extrême, 9,38.

## COURS APPROXIMATIFS AU KILO POIDS VIF

Bœufs. — 1<sup>er</sup> qualité, 5,04 ; 2<sup>e</sup> 4,31 ; 3<sup>e</sup> 3,25 ; cours extrême, 5,38.

Vaches. — 1<sup>er</sup> qualité, 5,04 ; 2<sup>e</sup> 4,25 ; 3<sup>e</sup> 3,20 ; cours extrême, 5,80.

Taureaux. — 1<sup>er</sup> qualité, 4,20 ; 2<sup>e</sup> 3,81 ; 3<sup>e</sup> 3,25 ; cours extrême, 4,58.

Veaux. — 1<sup>er</sup> qualité, 6,60 ; 2<sup>e</sup> 5,80 ; 3<sup>e</sup> 4,67 ; cours extrême, 7,20.

Moutons. — 1<sup>er</sup> qualité, 6,75 ; 2<sup>e</sup> 5,00 ; 3<sup>e</sup> 3,86 ; cours extrême, 7,44.

Porcs. — 1<sup>er</sup> qualité, 6,60 ; 2<sup>e</sup> 6,40 ; 3<sup>e</sup> 6,20 ; cours extrême, 6,70.

## PHYSIONOMIE DU MARCHÉ

Vente calme pour le gros bétail, lente pour les veaux, assez bonne pour les moutons et bonne pour les porcs.

## MARCHÉS GENERALES DE PARIS

Paris, 9 juillet.

## VIANDES. — Cours moyen au kilo :

Bœuf. — Quart derrière, 1<sup>er</sup> qualité, 10,20 ; 2<sup>e</sup> qualité, 10,20 ; paleron, 1<sup>er</sup> qualité, 10,20 ; 2<sup>e</sup> qualité, 10,20 ; Mouton. — Entier, 1<sup>er</sup> qualité, 11,50 ; 2<sup>e</sup> qualité, 13,50 ; poitrine, 1<sup>er</sup> qualité, 4,50 ; 2<sup>e</sup> qualité, 4,50 ; Veau. — Entier ou demi, 1<sup>er</sup> qualité, 9,50 ; 2<sup>e</sup> qualité, 9,50 ; Demi-porc, 1<sup>er</sup> qualité, 8,50.

## AVOILLES. — Canards de ferme, la pièce :

10 à 15 ; oies, 10 à 15 ; poules toutes provenances, 15 à 19.

POISSONS. — Anguilles 3 à 15 fr. ; brèmes, 3 à 6 ; brochets 8 à 14 ; carpes 6 à 9 ; goujons 14 à 16 ; grenouilles 1 à 12 ; perches 4 à 6 ; truites 6 à 8 ; truites 15 à 28.

LEGGIERS. — Pommes de terre, les 100 kilos : Belgique, 60 à 70 fr. ; Manche, 60 à 65 fr. ; Paris, 55 à 75 fr.

## BURRES. — Le kilo : Charente, Poitou, 13,50 à 17 fr. ; Touraine, 13,50 à 16,40 ; Normandie, 12 à 15.

## GRAINS. — Le mille : Brie, Beauce, 470 à 550 fr. ; Bourbonnais, Nivernais, 470 à 520 ; Ardennes, 480 à 500 ; Auvergne, 480 à 490 ; Bretagne, 480 à 500 ; Brie, 480 à 500.

# AFFAIBLIS

## SURMENÉS

Soit que vous soyez déprimés par la saison pénible ou les fortes chaleurs qui vous font perdre l'appétit et les forces. Soit que vous souffriez de faiblesse générale, de langueur, d'épuisement et de lassitude ; que vous soyez fatigués par le travail ou usés par la vie ; méfiez-vous de laisser prendre trop de place en vous par l'ANÉMIE

## Elle est à l'origine de

toutes les maladies graves, infectieuses et épidémiques (Scarlatine, rougeole, fièvres de toutes sortes, diphtérie, grippe).

Elle ouvre la porte à l'inquiétante tuberculose.



## FORCE, VIGUEUR ET SANTÉ

vous seront rendues le jour où vous serez décidés à l'adopter.

REGISTRE DU COMMERCE - LYON A 25061

Réagissez - Faites donner à votre organisme son plein rendement. Tonifiez-le.

## Le VIN DE VIAL

à base de substances extractives de la viande, de Lacto-phosphate de Chaux et de Quina, est un reconstituant puissant par excellence. Véritable tonique général il intensifie l'harmonisant tout le fonctionnement de votre organisme. Par son emploi méthodique, vous luterez avantageusement contre l'anémie en écartant ainsi de votre avenir la crainte des redoutables maladies dont elle aurait facilité l'apparition.

## BOURSE DE PARIS

du 9 juillet 1925

## MARCHE A TERME

| VALEURS          | Cours de la veille | Cours du jour | VALEURS             | Cours de la veille | Cours du jour |
|------------------|--------------------|---------------|---------------------|--------------------|---------------|
| Banque de France | 10000              | 10000         | Comptoir d'Escompte | 620                | 620           |
| Alger            | 100                | 100           | Industrie           | 325                | 325           |
| Amiens           | 100                | 100           | Lang                | 350                | 350           |
| Angoulême        | 100                | 100           | Le Mans             | 420                | 420           |
| Arles            | 100                | 100           | Orléans             | 1049               | 1050          |
| Auxerre          | 100                | 100           | Reims               | 668                | 663           |
| Bordeaux         | 100                | 100           | St-Etienne          | 425                | 440           |
| Brest            | 100                | 100           | St-Nazaire          | 197                | 194           |
| Caen             | 100                | 100           | St-Roch             | 430                | 435           |
| Chalon           | 100                | 100           | St-Yrieix           | 845                | 837           |
| Cher             | 100                | 100           | Tramway             | 880                | 878           |
| Cognac           | 100                | 100           | Tramway             | 106                | 105           |
| Dijon            | 100                | 100           | Tramway             | 121                | 122           |
| Evreux           | 100                | 100           | Tramway             | 658                | 659           |
| Gap              | 100                | 100           | Tramway             | 1020               | 1020          |
| Le Havre         | 100                | 100           | Tramway             | 89                 | 88            |
| Limoges          | 100                | 100           | Tramway             | 1104               | 1100          |
| Lyon             | 100                | 100           | Tramway             | 1340               | 1335          |
| Metz             | 100                | 100           | Tramway             | 760                | 750           |
| Nancy            | 100                | 100           | Tramway             | 1506               | 1505          |
| Nantes           | 100                | 100           | Tramway             | 4100               | 4095          |
| Nevers           | 100                | 100           | Tramway             | 340                | 335           |
| Orléans          | 100                | 100           | Tramway             | 520                | 523           |
| Paris            | 100                | 100           | Tramway             |                    |               |

## BANQUE A TERME

| VALEURS         | Cours de la veille | Cours du jour | VALEURS             | Cours de la veille | Cours du jour |
|-----------------|--------------------|---------------|---------------------|--------------------|---------------|
| Banque Ottomane | 805                | 805           | Comptoir d'Escompte | 226                | 224           |
| Comp. Algérie   | 375                | 375           | Industrie           | 1153               | 1118          |
| Comp. Maroc     | 375                | 375           | Lang                | 1096               | 1098          |
| Comp. Tunisie   | 375                | 375           | Le Mans             | 292                | 274           |
| Comp. Egypte    | 375                | 375           | Orléans             | 164                | 163           |
| Comp. Indes     | 375                | 375           | Reims               | 211                | 210           |
| Comp. Chine     | 375                | 375           | St-Etienne          | 418                | 424           |
| Comp. Japon     | 375                | 375           | St-Nazaire          | 197                | 194           |
| Comp. Australie | 375                | 375           | St-Roch             | 430                | 435           |
| Comp. Russie    | 375                | 375           | St-Yrieix           | 845                | 837           |
| Comp. Grèce     | 375                | 375           | Tramway             | 880                | 878           |
| Comp. Espagne   | 375                | 375           | Tramway             | 106                | 105           |
| Comp. Portugal  | 375                | 375           | Tramway             | 121                | 122           |
| Comp. Italie    | 375                | 375           | Tramway             | 658                | 659           |
| Comp. Belgique  | 375                | 375           | Tramway             | 1020               | 1020          |
| Comp. Hollande  | 375                | 375           | Tramway             | 89                 | 88            |
| Comp. Suisse    | 375                | 375           | Tramway             | 1104               | 1100          |
| Comp. Danemark  | 375                | 375           | Tramway             | 1340               | 1335          |
| Comp. Norvège   | 375                | 375           | Tramway             | 760                | 750           |
| Comp. Suède     | 375                | 375           | Tramway             | 1506               | 1505          |
| Comp. Espagne   | 375                | 375           | Tramway             | 4100               | 4095          |
| Comp. Portugal  | 375                | 375           | Tramway             | 340                | 335           |
| Comp. Italie    | 375                | 375           | Tramway             | 520                | 523           |
| Comp. Belgique  | 375                | 375           | Tramway             |                    |               |

## PARQUET COMPTANT

| VALEURS | Cours de la veille | Cours du jour | VALEURS | Cours de la veille | Cours du jour |
|---------|--------------------|---------------|---------|--------------------|---------------|
| 3% 1917 | 42 65              | 42 75         | 1918 4% | 630                | 634           |
| 3% 1920 | 53 30              | 53 75         | 1919 4% | 290                | 293           |
| 3% 1923 | 100                | 100           | 1920 4% | 328                | 325           |
| 4% 1917 | 118 25             | 118 60        | 1921 4% | 325                | 327           |
| 4% 1920 | 148 40             | 148 80        | 1922 4% | 164                | 163           |
| 4% 1923 | 175 25             | 175 60        | 1923 4% | 150                | 150           |
| 5% 1920 | 195 25             | 195 60        | 1924 4% | 113                | 113           |
| 5% 1923 | 212 25             | 212 60        | 1925 4% | 113                | 113           |
| 6% 1920 |                    |               |         |                    |               |

Le Circuit de l'Allier organisé par PARIS-CENTRE se disputera le 19 juillet

l'itinéraire Vichy, Cussel, Bost, Lapalisse, Vauxains, Dompière, Chevagny, Moulins, Souvigny, Saint-Menoux, Bourbon-l'Archambault, Ygrande, Vieux, Cosne-d'Allier, Bizenet, Marmignoles, Montluçon, Chamblet, Doyet, Bezenet, Montmarault, Vauçais, Saint-Pourçain, Le Mayet-d'École, Saulzet, Gannat, Cognat-Lyonne, Bellevue, Vichy.

Classement général :

- Au 1er, 1.000 francs en espèces
Au 2e, 500 francs en espèces
Au 3e, 300 francs en espèces
Au 4e, 200 francs en espèces
Au 5e, 150 francs en espèces
Au 6e, 100 francs en espèces
Au 7e, 75 francs en espèces
Au 8e, 50 francs en espèces
Au 9e, 25 francs en espèces
Au 10e, 10 francs en espèces

Classement régional

- Au 1er, 300 francs en espèces
Au 2e, 150 francs en espèces
Au 3e, 100 francs en espèces
Au 4e, 75 francs en espèces
Au 5e, 50 francs en espèces
Au 6e, 25 francs en espèces

Gassement de l'U. C. V.

Au 1er, 100 francs en espèces
Au 2e, 50 francs en espèces
Au 3e, 30 francs en espèces
Au 4e, 20 francs en espèces
Au 5e, 15 francs en espèces
Au 6e, 10 francs en espèces
Au 7e, 5 francs en espèces

LA REVUE DE LA NIEVRE ET DU CENTRE

Le numéro mai-juin de la Revue de la Nièvre et du Centre, qui vient de paraître, présente un sommaire particulièrement varié et d'un intérêt des mieux soutenus.

tion constatant la souscription de actions de ladite augmentation de capital et le versement par chaque souscripteur d'une somme égale au 1/4 de actions souscrites et le montant intégral de la prime afférente à chaque action.

Des serres et certifier sincères et véritables tous états de souscription et de versement, signer tous actes et pièces et généralement faire le nécessaire pour la régularisation de ladite augmentation de capital.

Aux termes d'un acte reçu par M. Bauby, notaire à Paris, le 20 mai 1925, M. BERGER s'engage à déclarer :

Que les 15.750 actions de chacune 500 francs représentant l'augmentation de capital de 7.875.000 francs, décidée ainsi qu'il a été dit ci-dessus avaient été entièrement souscrites par 1.645 personnes.

Un acte qui avait été passé en espèces par chacun des souscripteurs le 14 du montant des actions par lui souscrites et la totalité de la prime afférente à chaque action.

Un acte qui a été passé en espèces par chacun des souscripteurs le 14 du montant des actions par lui souscrites et la totalité de la prime afférente à chaque action.

Un acte qui a été passé en espèces par chacun des souscripteurs le 14 du montant des actions par lui souscrites et la totalité de la prime afférente à chaque action.

Un acte qui a été passé en espèces par chacun des souscripteurs le 14 du montant des actions par lui souscrites et la totalité de la prime afférente à chaque action.

Un acte qui a été passé en espèces par chacun des souscripteurs le 14 du montant des actions par lui souscrites et la totalité de la prime afférente à chaque action.

Un acte qui a été passé en espèces par chacun des souscripteurs le 14 du montant des actions par lui souscrites et la totalité de la prime afférente à chaque action.

Un acte qui a été passé en espèces par chacun des souscripteurs le 14 du montant des actions par lui souscrites et la totalité de la prime afférente à chaque action.

Un acte qui a été passé en espèces par chacun des souscripteurs le 14 du montant des actions par lui souscrites et la totalité de la prime afférente à chaque action.

Un acte qui a été passé en espèces par chacun des souscripteurs le 14 du montant des actions par lui souscrites et la totalité de la prime afférente à chaque action.

Un acte qui a été passé en espèces par chacun des souscripteurs le 14 du montant des actions par lui souscrites et la totalité de la prime afférente à chaque action.

Un acte qui a été passé en espèces par chacun des souscripteurs le 14 du montant des actions par lui souscrites et la totalité de la prime afférente à chaque action.

Un acte qui a été passé en espèces par chacun des souscripteurs le 14 du montant des actions par lui souscrites et la totalité de la prime afférente à chaque action.

Un acte qui a été passé en espèces par chacun des souscripteurs le 14 du montant des actions par lui souscrites et la totalité de la prime afférente à chaque action.

Un acte qui a été passé en espèces par chacun des souscripteurs le 14 du montant des actions par lui souscrites et la totalité de la prime afférente à chaque action.

Un acte qui a été passé en espèces par chacun des souscripteurs le 14 du montant des actions par lui souscrites et la totalité de la prime afférente à chaque action.

Un acte qui a été passé en espèces par chacun des souscripteurs le 14 du montant des actions par lui souscrites et la totalité de la prime afférente à chaque action.

Un acte qui a été passé en espèces par chacun des souscripteurs le 14 du montant des actions par lui souscrites et la totalité de la prime afférente à chaque action.

Un acte qui a été passé en espèces par chacun des souscripteurs le 14 du montant des actions par lui souscrites et la totalité de la prime afférente à chaque action.

Un acte qui a été passé en espèces par chacun des souscripteurs le 14 du montant des actions par lui souscrites et la totalité de la prime afférente à chaque action.

Un acte qui a été passé en espèces par chacun des souscripteurs le 14 du montant des actions par lui souscrites et la totalité de la prime afférente à chaque action.

Un acte qui a été passé en espèces par chacun des souscripteurs le 14 du montant des actions par lui souscrites et la totalité de la prime afférente à chaque action.

Un acte qui a été passé en espèces par chacun des souscripteurs le 14 du montant des actions par lui souscrites et la totalité de la prime afférente à chaque action.

Un acte qui a été passé en espèces par chacun des souscripteurs le 14 du montant des actions par lui souscrites et la totalité de la prime afférente à chaque action.

Un acte qui a été passé en espèces par chacun des souscripteurs le 14 du montant des actions par lui souscrites et la totalité de la prime afférente à chaque action.

Un acte qui a été passé en espèces par chacun des souscripteurs le 14 du montant des actions par lui souscrites et la totalité de la prime afférente à chaque action.

Un acte qui a été passé en espèces par chacun des souscripteurs le 14 du montant des actions par lui souscrites et la totalité de la prime afférente à chaque action.

Un acte qui a été passé en espèces par chacun des souscripteurs le 14 du montant des actions par lui souscrites et la totalité de la prime afférente à chaque action.

Un acte qui a été passé en espèces par chacun des souscripteurs le 14 du montant des actions par lui souscrites et la totalité de la prime afférente à chaque action.

Un acte qui a été passé en espèces par chacun des souscripteurs le 14 du montant des actions par lui souscrites et la totalité de la prime afférente à chaque action.

de versement du 29 mai 1925, ainsi que des listes des souscripteurs y annexées.

Expédition de l'acte notarié du 14 juin 1925, ainsi que de la copie de l'Assemblée générale du 11 juin 1925 y annexée.

Ont été déposées au greffe du tribunal de commerce et au greffe de la justice de paix de Cosne le 9 juillet 1925.

Pour extrait et mention : Le Conseil d'administration. 26.584

SOCIÉTÉ ANONYME DITE « LA FONCIÈRE NIVERNAISE » Au capital de 100.000 francs Siège social à Nevers, rue du Rempart, n° 9.

AUGMENTATION DE CAPITAL Avis pour l'exercice du droit de préférence

Les actionnaires de la Société sus-nommée sont informés que, conformément à l'article septième de son statut, le conseil d'administration usant de l'autorisation statutaire qui lui a été conférée, a décidé de procéder à une augmentation de capital de la somme de cinquante mille francs, par l'émission de cinquante actions au pair de cent francs chacune, à libérer entièrement lors de la souscription.

Conformément à l'article septième des statuts, les propriétaires des actions existantes actuellement, ont un droit de préférence à la souscription des actions nouvelles, à concurrence d'une action nouvelle pour deux actions anciennes.

Les actionnaires qui voudront user de ce droit de préférence, devront, à peine de déchéance, effectuer leur souscription et le versement prescrits au plus tard le premier août 1925.

Les souscriptions et versements seront reçus au siège social, du quinze juillet, courant au premier août prochain, sur présentation des titres d'actions.

Le Conseil d'administration. 26.752

Ventes de propriétés TERRAIN, route de Paris, facilité eau et gaz. Prix 10 fr. le mètre. Garage BERTIN, 31, rue de Mouësse, Nevers. 26.605

Locations On offre 3 BELLES ET GRANDES PIÈCES, libres de suite Bureau du journal. 26.684

Ventes CHEVAL demi-sang, 7 ans, bal, 1 m. 62, trotteur, doux, dressé pour tous travaux. CHAR A BANC et CARRIOLE remplacé par camionnette. M. ROTY, menuisier, Jouet-sur-l'Aubois (Cher). 26.748

Timbres-Poste achète très cher collections timbres sur enveloppes. Vente en échange. M. MEUNIER, chez M. CHOLET, r. Denis-Papin, Moulins (Yzeure).

Rappelez-vous INDISPENSABLES pour favoriser la pousse du ROUGE DU DINDON Guérissent le CHOLÉRA DES VOLAILLES. EN VENTE : M. MARTINET, Herboriste DECIZE (Nièvre)

Bandages Herniaires et Ceintures en tous genres Droguerie. Peintures. Siccatis à parquet. Teintures ménagères, etc.

"STOCKS" A. SAUJOT 13, Rue de Rémigny, NEVERS CHAUSURES ET CONFECTIONS VETEMENTS DE TRAVAIL SOLDES EN TOUTS GENRES

"PARIS-CENTRE" est en vente dans tous les kiosques de Nice

Personnel On demande CONDUCTEUR de camion automobile et MANŒUVRES pour travaux d'usine. S'adresser Tuileries Saint-Martin, Sancerques (Cher). 26.759

CHAUFFEUR camion NASH-QUAD, pour transport bois de chauffage, très bon salaire. Intitulé de se présenter sans références. M. BOURGEOIS, bols, 26.692

Des COURTIERS - RECEVEURS Administration PARIS-NEVERS, 15, rue La-Fayette, Nevers. 26.741

JEUNE FILLE, 20 à 25 ans, pour bonne dans café sérieux. Bureau du journal. 26.747

FORGERON - MECANICIEN, sobre, sérieux, travailleur, habile, de toute confiance, pour conduire intermittente machine à vapeur et entretien petite usine. Place stable. Début 600 fr. par mois, logement, terre pour jardin. Références et essai d'un mois indispensables. Bureau du journal. 26.759

GARDE moulin sérieux, avec références, pour moulin près Saint-Amand (Cher), logé si marié, nourri logé si célibataire. S'adresser à M. MONTIGNY, Saint-Amand (Cher). 26.660

GARÇON ou FILLE DE SALLE très au courant du service. Bonnes références. Bureau du journal. 26.767

Bons OUVRIERS SERRURIERS Chez M. RENAULT, 18, rue Gambetta, Nevers. 26.932

OUVRIERS COIFFEURS M. CAUZARD, coiffeur, rue du Pont-Cizeau, Nevers. 26.673

VOYAGEUR à la commission pour Nevers, placement de vins de première qualité. S'adresser à M. BRILLAND, vins en gros, place de la Foire, Nevers. 26.765

GENS DE MAISON On demande VALET DE CHAMBRE, connaissant service de table, bonnes références. S'adr. à M. le Comte de LASTIC, villa des Brosses, Bellevue-sur-Allier, près Vichy. 26.569

Divers On demande à acheter BOUTELLES DE CHAMPAGNE VIDE à 0 fr. 40 la bouteille. Faire offre 7, rue Creuse, Nevers. 26.653

Suis acheteur CHAR A BANC, 800 kilos état neuf, donner prix et renseignements à M. A. CABARAT, vins, La Chapelle-Saint-André (Nièvre). 26.755

MONSIEUR habitant Paris, désire représenter maison de province. SE DEPLACERA pour conditions, du 15 au 20 juillet. Ecrire FLACHEBBA, chez M. BONTEMPS, à Seignes, par Sully-la-Tour (Nièvre). 26.733

PARIS-CENTRE est en vente dans tous les kiosques de Nice

Ancienne maison Duvivier et Guyot fondée en 1872 CHOIX DE PIANOS ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc... en magasin livrable de suite, grande facilité de paiement AU PRIX DE FABRIQUE. P. MARTIN Successeur, finis-accord, dip. de la Maison Pleyel

Vente, location, réparations PHONOS PATHÉ Violons accessoires PIANOS AUTOMATIQUES depuis 35 francs par mois

Religieuse donne asserment pour guérir enfants criants ou lit et Hémorroides. Maison Négra, Nantes

Avec le GROUPE "IDÉAL CLASSIC" VOUS AUREZ un Service continu d'Eau chaude pour Salle de bains, Cuisine, etc. tout en vous assurant le Chauffage par Radiateurs de plusieurs pièces Projets et Devis sur demande J.-B. PETITJEAN, Constructeur LUZY (Nièvre)

TACHES de ROUSSEUR effectuées par le RADIFER, 9 fr. Photo du RADIFER, à Nantes

DELAHAYE 10-12-15-18 CV La vieille Marque française. Universellement réputée

LE FESTIVAL DE MUSIQUE EST TERMINE, LE 14 JUILLET S'APPROCHE

Le Fouillis des Dames 19, Rue Ferdinand-Gambon, NEVERS met en vente à cette occasion, un immense choix de : Corsages, jersy de soie, robes divers, écharpes crêpe de Chine, cache-cols jersey soie imprimé, sweaters, combinaisons, robes d'été, chemises pour homme, cravates, bas, chaussettes, etc., etc. INUTILE DE DIRE QUE NOS PRIX SONT INTOUVABLES AILLEURS

FABRIQUE SPÉCIALE DE PALETOTS DE CHEVRES SUISSES Prévost - Maréchal FOURREUR-SPECIALISTE 12, Rue La-Fayette, NEVERS - Téléphone 1-42 Gardes, Réparations et Transformations pendant la saison d'été Installation spéciale pour la conservation des Fourrures

Rideaux, Stores, Brise-bise, couvre-lits, Tapis R. C. Nevers 560 ENTIEREMENT FAIT A LA MAIN

FABRIQUE SPÉCIALE DE DENTELLES & BRODERIES (mains et mécaniques) MAISON DE CONFIANCE LA MIEUX ASSORTIE LE MEILLEUR MARCHÉ A QUALITÉ EGALE A la Ville du Puy M<sup>lle</sup> L. CRÉTEAUX 18, rue de Rémigny, Nevers (Nièvre)

OTEL MAGENTA et VILLA TZARINE à proximité des parcs et des sources. Confort moderne, régimes, prix modérés. Réduction mai-juin-septembre. J. LESBRES, propriétaire à M. F. GARNIER, prop., Fourchambault (Nièvre).

OTEL FREUS et VILLA JARRY, 6, rue du Prébystère, près des Célestins, Cuis. soign. Eau-cour. Rég. serv. petites tables. Tél. 28-16. Pension 20 à 22 francs par jour.

OTEL BOURGEOIS, agrandissements et transformations, ascenseur, eau-courante, Jarant. Tél. 5-87. RAISIN et BOURGEOIS.

VILLA CONVERT, 36, 34, 32, rue Bardiaux, agrand., maison de famille, cuisine bourg.

VILLA DU MUGUET chamb. conf. Eau courante, restau. serv. par petite tab., rég. prix mod. G. MERCIER, 18, av. des Célestins.

RASSERIE RESTAURANT « Les Sources » prix fixe et carte. Jard. omb. soupers après le spect. Cuis. et cave soignées. Prix mod. Tél. 6-77. P. DURAND, propr., 19, rue Sorin.

L'ABELLE D'OR Pâtisserie-confiserie, 29, r. Georges-Clemenceau. C. LETEVE. Salon de thé. Tél. 5-78.

Le Petit Casino rue Marché-Foch 15 et 17. LE PLUS GAI

MANBY à Vichy, sur le Parc. Vêtements pour Dames et Messieurs, sports, voyages. Maison ouverte toute l'année.

Env rons de Vichy TOURISME ET VILLEGIATURES

LA GUILLERME (Allier), gare à Ferrières-sur-Sichon, pêche, chasse, cure d'air, 76 repas, bois sapin, alt. 6 à 700 mètres.

OTEL DES TOURISTES, BARGOIN-GOUTORBE. Prend pensionnaires (prix modérés), arrangement famille. Cuisine saine. Auto à votre disposition.

OTEL de la MARINE et VILLAS RENAULT, place d'Allier. Electricité, téléphone 3-04, au centre des sources, cuisine bourgeoise. Pension de 18 à 20 francs.

OTEL FLORIDA, atten. aux Bains et Sources Hôpital, sur Parc nouvellement construit et aménagé, rég. prix mod. asc. Tél. 171. J. RUAUD.

OTEL DE GRIGNAN, place Sévigné. Asc. gar. près des Sources, des Parcs, du Casino; cuisine soignée; tables de régime. Eau courante chaude et froide, Bains-douches. J. BOISSEAU, propriétaire.

GRAND HOTEL DES CONSULS ET SAINT-JAMES, face la Source de l'Hôpital, sur le Parc. Régime, prix modéré, autobus à tous les trains. Tél. 2-54. LÉPLAIX, propriétaire.

OTEL DE LONDRES, 7, boul. de Russie, à proximité du Casino et des Sources, Cuisine bourg. Régime. Prix mod. Téléph. 5-27. VÉLARD, propriétaire.

OTEL de la MARINE et VILLAS RENAULT, place d'Allier. Electricité, téléphone 3-04, au centre des sources, cuisine bourgeoise. Pension de 18 à 20 francs.

OTEL de la GARE, buffet, restaurant, chambres confortables, régimes. Ouvert toute l'année.

PLÉNID HOTEL, dans le parc de l'Éclair. Therm. conf. mod. Rest. du Casino ouvert, cure d'air, pens. 18 à 22 fr. art. p. fam. CENTRAL-HÔTEL, route de Paris, transformé en tout genre, victoria, breaks, etc. A l'heure et à la course. Café.

VILLA LA TERRASSE, pension de famille, près les Thermes, cuis. bourgeoise, VERNET.

ARAGE L. BENOIT, agence Peugeot, stocks Goorrich. Tél. 40.

A SOTTI, confiseur-glaçier, nouveauté de la saison « Le Hérisson » bonbons chocolat exquis.

P. MEYER, confiseur, chocolatier. Ses produits et leur présentation imposent sa marque.

Amilcar Tous les NOUVEAUX MODELES livrables immédiatement à l'Agence

J.-N. VINCENT à Saint-Pourçain-sur-Sicots (Allier) AMILCAR peut être livré, même non égale; la preuve à la disposition de ceux qui le veulent.

Diverses occasions en Touristes et Camionnettes, vendues avec six mois de garantie.

GARAGE MODERNE A LUZY (Nièvre)

Agence Exclusive : CITROEN & ROLLAND-PILAIN

Membre de l'« A » Téléphone : 34.

COURRIER DES EAUX

SAINT-HONORÉ-LES-BAINS

Eaux sulfureuses arsenicales, les seules de cette composition en France. Maladies des voies respiratoires (asthme, bronchite, laryngite, rhume des foies), maladies des enfants, traitement des gales.

OTEL CASTEL DU PARC. — F. IMBERT, directeur. Entièrement remis à neuf, dernier confort, situé dans le Parc. Etabl. Etabl. Tél. 17. Cuisine tout premier ordre, caves renommées. Autobus à tous les trains. Garage.

GRAND HOTEL BELLEVUE, dernier confort, jardin, garage, en face l'Etablissement Thermal, prix réduits du 1er au 15 septembre. Tél. 6. Mme veuve WALSDORFF, propriétaire.

OTEL L'ANISÉE. ouvert toute l'année, à l'entrée du Parc, pension de famille, recommandé, électricité, jardin, garage.

OTEL JULY MARIBAS, sur la hauteur, recom. par T. C. F. Tél. 15. Prix mod.

OTEL HARDY, entrée du parc, cuis. très soignée, salle de bains, élect. gar. tél. 18. L'HIVER A JUAN-LES-PINS, pension de famille « La Violette ».

LES THERMES, pension de famille, cuisine soignée. Prix mod., arrangement famille. Mlle DUTARTRE.

BANQUE : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, bureau rattaché à l'AGENCE DE NEVERS.

CHATEAU-CHINON

OTEL DE LA POSTE et MORVAN-HOTEL, confort moderne, grands jardins, élect., gar., tennis, panorama unique, cure de repos. Tél. 6. F. DUCAUD, propr.

BOURBON-LANCY (Saône-et-Loire)

ETABLISSEMENT THERMAL Bourbon-Lancy (S-et-L) MOUGIN et DALVERNY concessionnaires. Jardin, 15 mai au 30 septembre. Eau Goutte. — Rhumatismes. — Affections cardiaques. — Maladies des femmes.

CASINO. — Spect. de familles, comédies, concerts classiques. Célèbre orchestre d'AMBIZIEUX. Les jeudi, mardi et samedi cinéma, films superbe production, dernières créations. Fêtes dans le parc, matinée et soirée du dimanche; dancing en plein air, jeu de boules et l. vrs. Buffet.

OTEL DES THERMES et GRAND-HOTEL. Cuisine de famille, prix réduits. Tél. 13. Mme DUPLAT-MARION, propriétaire.

OTEL DES BAINS, V. LA MEDICIS, pension de famille, confort, cuisine soignée, Jardin ombragé. — COURVOISIER.

MAISON L. THEVENEAU, Tél. n° 8. Location d'automobiles et de voitures limousines, torpédos, auto-car pour excursions, ambulance automobile pour transport des malades. Petite Renault pour 2 pers. Tarif réduit. Voitures attelées en tous genres, victoria, breaks, etc. A l'heure et à la course. Café.

VILLA LA TERRASSE, pension de famille, près les Thermes, cuis. bourgeoise, VERNET.

ARAGE L. BENOIT, agence Peugeot, stocks Goorrich. Tél. 40.

A SOTTI, confiseur-glaçier, nouveauté de la saison « Le Hérisson » bonbons chocolat exquis.

P. MEYER, confiseur, chocolatier. Ses produits et leur présentation imposent sa marque.

NÉRIS-LES-BAINS

Établissement Thermal ouvert au 15 mai au 1<sup>er</sup> Octobre. Station des nerveux, rhumatismes, maladies de la femme.

OTEL LEOPOLD ET ALBERT 1<sup>er</sup>, pr. l'Établissement Thermal, eau courante, cuis. soignée, garage avec fossé. Tél. 21. R. BOURDIN, propr.

HOTEL DUMOULIN, tab. Régime. E. LAFONT.

OTEL ROUSSELIN, à partir de 20 fr. conduit par auto gratuit, les baigneurs aux bains.

OTEL ROCHEtte et DE FRANCE. Sur le Parc, pr. l'Établ. Gd jardin. Eau cour. Tél. 3.

GRAND HOTEL, entièrement neuf, J. LASALAS, directeur, chauffage central, eau chaude et froide, ascenseur, salles de bains, apart., v. c. privés, rest., gar. Tél. 6.

OTEL DU RHONE ET DES THERMES, pr. l'Établ. thermal. Eau courante, tél. 24. Prix modérés, garage. L. CHATAIN, propr.

HOTEL DE L'EUROPE, de 23 à 25 francs. Téléphone 27.

POUGUES-LES-EAUX Pougues, Station de famille. Eauz les plus digestives et en même temps les plus remontrantes. Milieu thermal ex. choix pour la cure des nerveux et des atteintes (diabétiques, anémiques).

BOURBON-L'ARCHAMBAULT (Allier)

40 Kilomètres de Moulins, Etablissement thermal civil et militaire, ouvert du 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> octobre, eaux chlorurées, sodiques, 53<sup>e</sup> indication, traitement des gales, arthrites, polyarthrites et blessures de guerre, maladies des femmes.

OTEL TALLEYRAND, sur le parc, et près l'Établ. conf. élect. Tél. 23. rec. T. C. F.

OTEL du CENTRE, ouv. t. l'année, rec. voyag., gar., élect. T. C. BARATHON.

GRAND HOTEL DES BAINS, à prox. de l'Établ. m., jard. Gar. élect. Tél. 18. AUCLAIR propr. Chef de cuisine. Ouvert toute l'année.

OTEL DES SOURCES, face le Parc et l'Établ. thermal. Tél. 15. Elect., gar. G. GONDRE, propr.

HOTEL des 3-PUITS, élect. tél. 35. JOACHIM. RENAUD, café, chamb. meublées, pension.

CHATEL-GUYON (Puy-de-Dôme)

OTEL DES NATIONS et TOURING-HOTEL vastes jardins, régime, confort mod. Tél. 6.

HOTEL de la PAIX, mais. de fam., rég. soig. agr., eau cour., ch. et pro. Gd jard. tél. 0-90.

HOTEL et VILLA BON ACCUEIL, av. Baraduc, ps. fam. Rég. Px. mod. Tél. 0-50. GALICHE, pr.

LA BOURBOULE

64 HOTEL de l'UNIVERS, près Thermes, Café et Parc. Conf. mod. Tél. 50. CHANAUD, pr.